

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1396

6 juin 2008

SOMMAIRE

1900 S.à.r.l.	66966	Hellas Telecommunications (Luxembourg)	67006
Aberdeen Shopping 1 S.à r.l.	66963	Holesovice Residential Holdings S.A.	67008
Acftperfo S.à r.l.	67000	Iberian Opportunities Fund	66996
ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l.	67004	Infront Properties S.A.	66966
Banca Lombarda International S.A.	66965	Interlock Holding S.à r.l.	66964
Beta Europa Management S.A.	67002	International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l.	67007
Beta International Management	67002	Kenai Investments S.à r.l.	67003
Capio Employee Incentive 2006 Holding S.A.	67006	Louvre Warimpex Investment Holding S.à r.l.	66997
Catleya S.A.	67004	Luxembourg Financial Group Holding S.A.	66967
Catleya S.A.	66967	Lux-Euro-Stocks	66964
Codefa S.A.	67008	Métal Lux Financière S.A.	66962
De Longhi Holding S.A.	67004	MT Holding S.à r.l.	67008
Dover Luxembourg Finance Sàrl	67005	Nordea Investment Funds S.A.	67003
Dover Luxembourg Holdings Sàrl	67005	Ofax S.A.	66996
EB Holding S.à r.l.	67008	OWR Holdings S.A.	67006
Erdan Holding S.A.	67005	Peristal S.A.	66963
Eufori S.A.	66999	Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l.	67007
Ferrocommerz S.A.	67001	Rome Intermediate Holdings S. à r.l.	67000
Ferrocommerz S.A.	67002	Routing Finance & Co S.A.	66967
Filpac S.A.	66966	Savrow Holdings S.A.	67001
Finsalux S.A.	67001	Somerston Olympia 2 S.à r.l.	67002
Floribois SA	66962	Vulcano Holding S.à r.l.	67004
Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l.	67000		
Groupe Hima Finance S.A.	66964		
Groupe JPA S.A.	66964		

Floribois SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 98.519.

Par la présente, je vous informe de ma démission de commissaire aux comptes de la société FLORIBOIS S.A., ayant son siège social à L- 9227 DIEKIRCH, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Strassen, le 13 mai 2008.

Guy MULLER.

Référence de publication: 2008064458/2602/12.

Enregistré à Diekirch, le 19 mai 2008, réf. DSO-CQ00122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080072272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Métal Lux Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 102.151.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du lundi 31 mars 2008, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRARD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRARD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de 2011.

Septième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 13 novembre 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et / ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Vincent THILL, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur;

- Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, 4, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 juin 2008.

Luxembourg, le 29/04/2008.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Stefano DE MEO / Vincent THILL

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008062024/43/51.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.313.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 6 septembre 2006

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, daté du 6 septembre 2006, que les parts sociales de la Société ont été transférées de la manière suivante:

Aberdeen Property Investors The Netherlands B.V., en tant que cédant, ayant son siège social à Strawinskyiaan 303, 1070 NC Amsterdam a cédé 250 parts sociales à la société Aberdeen European Shopping Property Fund, SICAV, une société anonyme, en tant que cessionnaire, ayant son siège social à 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118.914.

Par suite de ce contrat de cession susmentionné, les associés actuels sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
Aberdeen European Shopping Property Fund, SICAV	250

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour Aberdeen Shopping 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008062025/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2008, réf. LSO-CP09800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080069189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2008.

Peristal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.080.

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Christian FRANCOIS. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Le 22 avril 2008.

PERISTAL S.A.

S. BOUREKBA / N. THIRION

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064569/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2008, réf. LSO-CP09419. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Groupe Hima Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 63.391.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064514/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03501. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Groupe JPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 60.534.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064517/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03500. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Interlock Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.708.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064528/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lux-Euro-Stocks, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 64.058.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à -Bascharage, en date du 23 avril 2008, numéro 2008/0853 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 29 avril 2008, relation: CAP/2008/1289, que l'assemblée générale

ordinaire des actionnaires de la société anonyme LUX-EURO-STOCKS, ayant son siège social à Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 64 058, constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, prêté, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 371 du 20 mai 1998, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Jean-Paul KRAUS, vice-président
- M. Michel BIREL, administrateur
- M. John BOUR, administrateur,
- M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- M. Gilbert ERNST, administrateur
- M. Jean HABAY, administrateur
- M. Pit HENTGEN, administrateur
- M. Guy QUEUDEVILLE, administrateur
- M. Guy ROSSELJONG, administrateur.

- l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en avril 2009.

Bascharage, le 14 mai 2008.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Notaire

Référence de publication: 2008064651/236/32.

(080072183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Banca Lombarda International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 47, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.018.

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 1^{er} avril 2008 - acte n°165, enregistré à Luxembourg le 10 avril 2008, LAC/2008/14690, au siège social à Luxembourg, que:

- L'assemblée désigne jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011, les administrateurs suivants:

- 1) M. Massimo AMATO, demeurant à Luxembourg, bld du Prince Henri, 47 - G.-D. du Luxembourg
- 2) M. Marco BALZARINI, demeurant à Lugano, Piazza Riforma, 3 - Italie
- 3) M. Piero BERTOLOTTI, demeurant à Milan, Via Monte di Pietà 7 - Italie
- 4) M. Diego CAVRIOLI, demeurant à Milan, Via della Moscova, 33 - Italie
- 5) M. Ettore Giuseppe MEDDA, demeurant à Brescia, Via Cefalonia, 74 - Italie
- 6) M. Flavio PIZZINI, demeurant à Milan, via L. Bartolini, 1 - Italie
- 7) M. Osvaldo RANICA, demeurant à Bergame, Piazza V. Veneto, 8 - Italie
- 8) M. Giorgio RICCHEBUONO, demeurant à Milan, Via Monterosa 51 - Italie
- 9) M. Achille SERVERGNINI, demeurant à Milan, Via Camperio, 9 - Italie
- 10) M. Gianluca TROMBI, demeurant à Bergame, Piazza Vittorio Veneto, 8 - Italie
- 11) M. Costantino VITALI, demeurant à Brescia, Corso Martiri della Libertà 13 - Italie

- L'assemblée prend acte de la désignation de KPMG avec siège social à Luxembourg, 9, allée Scheffer, comme réviseur d'entreprises pour l'exercice 2008.

Son mandat viendra à échéance à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008064643/208/28.

(080071823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Filpac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 76.993.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2008

L'Assemblée Générale procède à compter de ce jour à la révocation de: Luc VERELST, administrateur
L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en remplacement de M. Luc VERELST:
Mme Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 6 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant
professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.
L'Assemblée Générale constate que le mandat de M. Carlo WETZEL, Commissaire aux Comptes de la société, est
arrivé à échéance en 2005 et n'a jamais été reconduit.

Extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064644/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04806. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Infront Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 54.232.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 05 mai 2008

L'Assemblée générale procède à la révocation de Monsieur Luc VERELST.
L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Luc VERELST:
Madame Sandrine ANTONELLI, employée privée, née le 06 mars 1969 à SAVIGNY SUR ORGE (France), demeurant
professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.
Son mandat expirera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Extrait sincère et conforme

INFRONT PROPERTIES S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064645/1022/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

1900 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 35, rue d'Audun.
R.C.S. Luxembourg B 92.895.

Remise en main propres

Concerne: Démission de ma fonction de gérante technique

Par la présente, je soussignée Madame Anabela Bento Marques, demeurant à L-3328 CRAUTHEM, 12, rue Metzler,
démissionne avec effet immédiat de la société 1900 S.A.R.L.de ma qualité de gérante technique.

Fait en deux exemplaires en originaux pour valoir ce que de droit.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Madame Anabela Bento Marques.

Référence de publication: 2008064616/289/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Routing Finance & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 92.731.

—
EXTRAIT

Suite à la démission au poste d'administrateur de Monsieur Bernard FELTEN et de Monsieur Frédéric COLLOT en date du 11 mars 2008, le Conseil d'Administration de la société ROUTING FINANCE & Co S.A. se constitue ainsi:

Monsieur Martin Rhys CARR, né le 12 septembre 1968 à Kawerau (Nouvelle-Zélande), ayant son adresse professionnelle au 38 Celetna, 5th floor, CZ 110 00 Prague (République Tchèque).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008064618/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Catleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 71.028.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 11 mars 2008

L'Assemblée Générale a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Isabelle ALTIERI, demeurant Beltran Road 23, SW6 3AL Londres,
- Monsieur Julien GERMONI, demeurant Chemin Messidor 4, CH-1006 Lausanne
- Monsieur Georges-Edouard ALTIERI, demeurant Chesilton Road 40, SW6 5AB Londres

et du Commissaire:

BDO Compagnie Fiduciaire S.A., établie et ayant son siège social au boulevard de la Foire n°5, L-2013 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le 71.178

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CATLEYA S.A.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Un Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008064619/1005/24.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Luxembourg Financial Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 128.323.

In the year two thousand and eight, on the third of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Luxembourg Financial Group Holding S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 128.323, incorporated pursuant to a deed of notary

Henri Hellinckx, then residing in Mersch, on 26 March 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1464 of 16 July 2007.

The Meeting is chaired by Mr Johan Grootaert, investment banker, residing in London (the Chairman).

The Chairman appoints Mr Gwenn Vanweddigen, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The sole shareholder, represented at the Meeting and the number of shares he holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the sole shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the sole shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Subscribers, as defined below and represented as per stated below, intervene to the present Meeting in order to subscribe and pay the new redeemable preference shares to be issued by the Company.

The proxies from the Subscribers represented at the present Meeting will remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices.

2. Appointment (or confirmation of their existing mandate as the case may be) of (i) Mr Johan Grootaert, Mr Gerald Pittner and Mr Alexander Szewald as A directors of the Company, (ii) Mr Christian Schmid, Mr Armand Haas and Mr Jorg Rosowski as P directors of the Company and (iii) Mr Johan Grootaert as the Chairman of the Company.

3. Redesignation of the 20,000 ordinary shares of the Company into 20,000 A Shares of the Company and amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect such redesignation.

4. Amendment to almost all of the articles of the existing articles of association, insertion of a definition section, headings and additional articles in the articles of association, and subsequent renumbering and full restatement of the articles of association. Such amendment to include amongst others (i) the setting of the rights and obligations of redeemable shares to be issued by the Company within the meaning of article 49-8 of the law on commercial companies, (ii) restriction on transfer of the shares in the Company and (iii) principles in respect of the governance of the Company.

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 352,800 so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,000,000 represented by 20,000 A Shares, with a nominal value of EUR 100 each, to an amount of EUR 2,352,800 represented by 20,000 A Shares and 3,528 redeemable shares (P Shares), with a nominal value of EUR 100 each, by way of the issuance of an aggregate number of 3,528 P Shares in the Company having a nominal value of EUR 100 each.

6. Waiver by the current sole shareholder of the Company of its preferential subscription right and subscription to and payment of the share capital increase specified under item 5. above.

7. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association to reflect the changes specified under item 5. above.

8. Amendment to the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority to proceed to the registration of the share capital increase.

9. Miscellaneous.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder of the Company represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to appoint (i) Mr Gerald Pittner, investment banker, born on 16 July 1971 in Wien (Austria), residing at 91D, Lexham Gardens, London W8 6JN (UK), and (ii) Mr Alexander Szewald, investment banker, born on 12 February 1970 in Windhoek (Namibia), residing at 47 St. Stephens Gardens, Flat 2, London W2 5NA (UK), as A Directors of the Company, effective immediately, for a term which will expire on 2 April 2014.

The Meeting further resolves to confirm the mandate of Mr Johan Grootaert as an existing director of the Company who, effective immediately, will be an A Director of the Company and whose term of mandate will expire on 2 April 2014.

The Meeting resolves to appoint (i) Mr Christian Schmid, banker, born on 2 October 1943 in Aalen, Germany, residing at 19 Schneisenstr., 22145 Hamburg, Germany and (ii) Mr Jorg Rosowski, Kaufmann, born on 12 January 1963 in Delmenhorst (Germany), residing at Neuer Wall 54, D-20354 Hamburg, as P Directors of the Company, effective immediately, for a term which will expire on 2 April 2014.

The Meeting further resolves to confirm the mandate of Mr Armand Haas as an existing director of the Company who, effective immediately, will be a P Director of the Company and whose term of mandate will expire on 2nd April 2014.

The Meeting further resolves to appoint Mr Johan Grootaert as Chairman of the board of directors of the Company effective immediately, for a term which will expire on 2nd April 2014.

The Meeting further resolves to acknowledge the resignation of Mr Bodo Demisch as a director of the Company and it resolves to give him discharge for the performance of his mandate until the date hereof at the occasion of the next annual general meeting(s) called to approve the Company's annual accounts.

The Meeting finally acknowledges that as a result of the above appointments, confirmations and resignation, the board of directors of the Company is composed as follows:

- Johan Grootaert: A Director and Chairman
- Gerald Pittner: A Director
- Alexander Szewald: A Director
- Armand Haas: P Director
- Jorg Rosowski: P Director
- Christian Schmid: P Director

Third resolution

The Meeting resolves to redesignate the twenty thousand (20,000) ordinary shares of the Company into twenty thousand (20,000) A Shares of the Company and it resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect such changes, so that it shall henceforth read as set out in the fourth resolution below.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend almost all of the articles of the existing articles of association, to insert a definition section, headings and additional articles in the articles of association, and subsequently to renumber and restate in full the articles of association.

Such amendments are aimed amongst others (i) to set the rights and obligations of the redeemable preference shares to be issued by the Company within the meaning of article 49-8 of the law on commercial companies under the sixth resolution below, (ii) to insert restrictions on the transfer of the shares in the Company and (iii) to determine principles in respect of the governance of the Company.

The Meeting further resolves to subsequently renumber and restate the articles of association in their entirety, so that they shall henceforth read as follows (it being understood that the change to article 5 thereof is subject to the effectiveness of the sixth and seventh resolutions below):

"Chapter I.- Definitions

Unless otherwise defined in the Articles below, the following terms shall have the following meaning.

A Shareholders means the holders of A Shares

A Shares means the ordinary shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each in the share capital of the Company

Auditors means the auditors for the time being of the Company

Banking Act 1993 means the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business

Chairman means the chairman of the Board

Company Law means the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended

Directors means the A Directors and the P Directors and Director means any of them

Encumber means creating or allowing to exist or agreeing to create or agreeing to allow to exist any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, option, right to acquire, assignment by way of security, trust arrangement for the purpose of providing security or any other security interest of any kind, including retention arrangements

General Meeting means the general meeting of the Shareholders

Legal Entity means a legal person appointed as a member of the Board

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Person means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organisation, or a governmental entity (or any department, agency, or political subdivision thereof)

P Shares means the convertible redeemable preference shares, divided into P1 Shares, P2 Shares and P3 Shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each in the share capital of the Company

Shareholders means any Person registered in the Share Register as the holder of the Shares for the time being and Shareholder shall be construed accordingly

Shares means shares in the share capital of the Company

Share Register means the share register of the Company

Simple Majority Approval means the affirmative vote of Shareholders, voting in person or by proxy at a General Meeting properly convened and held in accordance with the Articles, holding no less than 50% plus one Share of the Shares being voted

A company is a Subsidiary of another company, its Holding Company, if that other company:

(i) holds a majority of the voting rights in it, or

(ii) is a shareholder of it and has the right to appoint or remove a majority of the members of its board of directors, or

(iii) is a shareholder of it and controls alone, or pursuant to an agreement with other shareholders, a majority of the voting rights in it,

or if it is a Subsidiary of a company which is itself a Subsidiary of that other company.

A company is a Wholly-Owned Subsidiary of another company if it has no shareholders except that other company and that other company's Wholly-Owned Subsidiaries or persons acting on behalf of that other company or its Wholly-Owned Subsidiaries.

Wholly-Owned Group means a body corporate and any Holding Company of which it is a Wholly-Owned Subsidiary and any other Wholly-Owned Subsidiaries of that Holding Company (including any wholly-owned Subsidiary of the body corporate).

Chapter II. - Name, registered office, object, duration

Art. 1. Form and Name.

1.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Luxembourg Financial Group Holding S.A."

1.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

1.3 Any reference to the shareholders in the articles of association of the Company, as they may be amended from time to time (the Articles), shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

2.2 Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited duration.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, on accordance with the provisions of article 25.1.

Art. 4. Corporate Objects.

4.1 The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, partnerships or collective investment undertakings (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan or credit agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt, equity or hybrid securities

including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its Subsidiaries, affiliated companies or to any other company provided however that this latter activity of lending to any other company is not exercised by the Company on a regular and professional basis and would not subject the Company to a license (agrément) under the Luxembourg act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Chapter III. - Capital

Art. 5. Share Capital.

5.1 The subscribed share capital is set at EUR 2,352,800 (two million three hundred fifty-two thousand eight hundred Euro) consisting of 20,000 (twenty thousand) A Shares, 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P1 Shares, 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P2 Shares and 1,176 (one thousand one hundred seventy-six) P3 Shares (the P1 Shares, the P2 Shares and the P3 Shares, collectively the P Shares) in registered form with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

5.2 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 17.8 below but subject however to the provisions of article 18.1 (Reserved Matters).

Art. 6. Right and obligations of the P Shares (Redeemable Shares).

6.1 The P Shares are issued as redeemable shares in accordance with the terms of section 49-8 of the Company Law and this Articles.

6.2 The P Shares bear the same rights to receive dividends on a per share basis and have the same voting rights as the A Shares.

6.3 The P Shares shall further enjoy the right, on a return of capital on liquidation (to the extent that the P Shareholders had not requested the redemption of their P Shares or the conversion of their P Shares into A Shares prior to the liquidation), in priority to any payment to the holders of the A Shares, to receive the different share premiums paid in cash by the respective holders of such P Shares at the level of the Company or its Subsidiaries. Such priority rights shall not extend to the nominal value of the P Shares, which shall rank *pari passu* with the A Shares on liquidation.

6.4 The Shareholders hereby agree that if, further to a prudential supervision at the level of the Company or for any other reason, the priority rights of the holders of P Shares in the liquidation of the Company (as described above) were to lead the P Shares not being considered as Tier 1 own funds (fonds propres de base) or any similar measure of Tier 1 regulatory capital, this article 6.4 and the Articles shall be amended upon (i) consultation of the Auditors by the Board, (ii) presentation to the Shareholders of a report drawn up by the Board and setting forth the proposed amendments to this article 6.4 to ensure compliance with the above regulatory qualification and (iii) resolution of the Shareholders taken in accordance with articles 17.8 and 18.1 below.

6.5 At the latest on 15 March 2011, the P Shareholders shall indicate by written notice addressed to the Company (to attention of the Board of Directors) whether they would like to convert their P Shares into A Shares (and in such circumstance they will send a Conversion Notice) or whether they would like their P Shares to be redeemed by the Company (and in such circumstance they will send a Redemption Notice). The sending of a Conversion Notice or the sending of a Redemption Notice, as the case may be, shall be with respect to the whole number of P Shares held by each P Shareholder sending such notice. The non sending of a notice to the Company by 15 March 2011 shall mean that the P Shareholders intend to have all of their P Shares redeemed.

6.6 Following the receipt of a Conversion Notice, the P Shares will be converted into A Shares in the Company at a ratio of 1:1 (i.e. every one P Share will convert into one A Share) at the latest on 31 March 2011 by means of an extraordinary General Meeting to be held in front of a notary.

6.7 Upon receipt of a Redemption Notice, the Board will proceed to the redemption of the P Shares, and such redemption will be subject to the provisions set out in articles 6.8 to 6.16.

6.8 The redemption of all or part only of the P Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Company Law (distributable funds, inclusive of the reserve established with the funds

received by the Company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption and such redemption being conditional upon the Board having acknowledged that the Redemption Conditions (as defined below) have been fulfilled. The maximum amount of P Shares to be redeemed following such acknowledgment by the Board (after the Redemption Conditions have been fulfilled) shall be limited to the Redeemable Amount (as defined below).

For the purposes of article 6.8, Redemption Conditions shall refer to the fulfilment of the following conditions (A) to (D):

(A) The Board has received a report from the Auditors (the Redemption Report) establishing:

(x) that the Company and any other Subsidiary of the Company which is required (on an individual or consolidated basis, as applicable), as of the date of the proposed redemption, to comply with capital adequacy ratios (within the meaning of article 56 of the Banking Act 1993 and as further described in the relevant CSSF circular letters) and/or any other regulatory capital requirements, would still hold sufficient Tier 1 own funds (fonds propres de base) to meet the required capital adequacy ratios and/or any other regulatory capital requirements (together, the Eligible Funds) following the redemption of such P Shares;

(y) that any subsidiary of the Company (and, to the extent applicable, the Company itself) which is a regulated undertaking subject to own funds (assises financières) requirements (as defined in the Banking Act 1993) and any other or similar own funds requirements (including, without limitation, any requirements of such entity to hold a certain amount of own funds in respect of its commitments to act as promoter of undertakings for collective investment) (together, the Own Funds Commitments), would still meet such own funds requirements following the redemption of such P Shares; and

(z) the amount of excess Eligible Funds and the amount of excess Own Funds Commitments, each in respect of the Company and any Subsidiary of the Company.

(B) The Board has confirmed that, on the basis of the Redemption Report, the requirements applicable to the Company and any Subsidiary of the Company as set forth in (x) and (y) above would not be affected following the proposed redemption of P Shares.

(C) The Board has determined, on the basis of the Redemption Report and in particular subclause (z) above, the Redeemable Amount, it being understood that such amount may in no circumstances lead to the Company or any subsidiary of the Company being unable to meet their respective Eligible Funds and Own Funds Commitments (as further described in (x) and (y) above) and shall take into account the availability of a certain buffer towards the relevant minimum Eligible Funds and Own Funds Commitments after the redemption of such P Shares.

(D) The Board has received satisfactory confirmations that any approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier (to the extent required) has been obtained for the purposes of the proposed redemption of P Shares.

6.9 Upon completion of the actions described in article 6.8 above, the Board will meet and resolve on the redemption of the P Shares from the P Shareholders having sent a Redemption Notice to the Company up to the Redeemable Amount.

6.10 If the Board resolves to proceed to the redemption of the P Shares to be redeemed and if the Redeemable Amount exceeds the amount necessary to proceed to the redemption of all the P Shares to be redeemed (i.e. the amount corresponding to the Redemption Price multiplied by the number of P Shares which the P Shareholders have opted for redemption), all such P Shares shall be redeemed by 31 March 2011.

6.11 If the Board resolves to proceed to the redemption of the P Shares to be redeemed but the Redeemable Amount is not sufficient to proceed to the redemption of all the P Shares to be redeemed (i.e. the Redeemable Amount is lower than the amount corresponding to the Redemption Price multiplied by the number of P Shares which the P Shareholders have opted for redemption), the number of P Shares to be redeemed will be reduced proportionally to the number of P Shares held by the P Shareholders and, for the sake of clarity, the same proportion will apply among the P1, P2 and P3 Shares to be redeemed (such that the total number of P Shares which will effectively be redeemed multiplied by the Redemption Price does not exceed the Redeemable Amount) and such reduced number of P Shares shall be redeemed by 31 March 2011.

6.12 If all the P Shares are not converted or redeemed by 31 March 2011, the process as set out above in articles 6.5 to 6.11 shall be available to the P Shareholders and the date of 31 March 2011 shall, from 31 March 2011, yearly be incremented by one year until all the P Shares shall be redeemed or converted.

6.13 Redeemed P Shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or liquidation proceeds.

6.14 Redeemed P Shares may be cancelled upon request of the General Meeting deciding by an extraordinary resolution being a resolution of the Shareholders with at least a fifty percent (50%) quorum presence and at least a two-thirds (2/3) majority vote (notwithstanding a higher majority as set out in article 18.1 to the extent applicable) and no P Share redeemed by the Company may be retransferred either to the Shareholders or to third parties. In such case the share capital shall be reduced.

6.15 An amount equal to the accounting par value of all the P Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the P Shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital. This reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

6.16 Except as provided otherwise (i) in the Articles, or (ii) by a written agreement which may be entered into amongst the P Shareholders and the Company, the redemption price of the redeemable P Shares is set at € 2,973.67 (two thousand nine hundred seventy-three Euro and sixty-seven cents) per P Share (the Redemption Price).

6.17 With the exception of any A Shares issued pursuant to the conversion of any P Shares, no Shares shall be allotted otherwise than to Shareholders holding Shares of the same class, subject to the provisions of article 22, except with the prior agreement of all Shareholders given in a General Meeting.

Art. 7. Form of Shares - Shareholders' Register.

7.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.2 A register of the Shareholders shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, his residence or elected domicile, the number of Shares held by him, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

7.3 The Company may repurchase its own shares within the limits set forth in the Articles and in the Company Law and subject to the provisions of article 18.1 (Reserved Matters).

Chapter IV. - Directors - board - statutory auditors - information

Art. 8. Directors.

8.1 The Company shall be managed by a Board composed of not less than three and not more than six Directors and so long as the P Shares are in issue, the Board shall be composed of six Directors.

8.2 A Legal Entity may be a member of the Board. When a Legal Entity is appointed as a member of the Board, the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Company Law.

8.3 Three (3) of the Directors shall be proposed, by notice in writing to the Company, by the holders of a majority of the A shares (the A Directors) and three of the Directors shall be proposed, by notice in writing to the Company, by the holders of the P shares, it being understood that the holder(s) of a majority of the P1 Shares have the right to propose one Director, the holder(s) of a majority of the P2 Shares have the right to propose one Director and the holder(s) of a majority of the P3 Shares have the right to propose one Director (the P Directors). The P Shareholders may also decide and agree to jointly propose one or more P Directors in lieu of the process described above. If a P Shareholder fails to propose a Director at the General Meeting aimed to appoint the P Directors, then the other P Shareholders shall jointly propose to appoint a P Director to fill the vacant P Director position.

8.4 As long as P Shares remain in issue, one half of the Board shall be composed of P Directors.

8.5 Following the redemption or conversion of all of the P Shares, the Company shall no longer have P Directors.

8.6 However for a period of two (2) years from conversion of the last P Share, the holders of the corresponding newly created A Shares will continue to have the right to propose three (3) Directors as if the P Shares had not been converted. After this two (2)-year period the Directors shall be appointed by simple majority vote of all of the A Shares and the terms of the existing Directors will have to be renewed unless they are replaced, provided that if before the end of those two (2) years those A Shares resulting from conversion have been sold to another party, there will be one less Director for each Shareholder who has sold his Shares, in part or in whole (and that Director who had been a P Director shall be replaced by another Director by simple majority vote of all A Shares).

8.7 The Shareholders acting jointly via an appropriate resolution passed at a General Meeting shall, at any time, appoint, remove or replace any Director at the request of the holders of a majority of Shares of the same class as the Shares held by the Shareholder(s) that proposed him. In such case the new Director shall be appointed in accordance with the provisions of article 8.3. If a P Shareholder sells all its Shares consisting together a given P class of Shares (assuming it is authorised to do so under the Articles), then one Director shall resign, be dismissed or replaced, be it the P Director who was directly appointed by the selling P Shareholder or the P Director who was appointed jointly by the other P Shareholders in his place and a new P Director shall be appointed by the transferee in accordance with the provisions of this article 8.

8.8 The Company shall procure to convene within a reasonable amount of time a General Meeting in order to consider such proposed appointment or replacement of a Director.

8.9 The Company shall procure, upon the redemption or conversion of all of the P Shares, to convene within a reasonable amount of time a General Meeting in order to amend the Articles so as to remove the reference to the P Directors.

8.10 The Directors shall remain in office for a period of time to be determined by the General Meeting, which shall not exceed six (6) years from their appointment and any term shall be subject to articles 8.5 and 8.6. Any Director may be re-appointed at the expiry of his/her term of office provided that the holders of a majority of Shares of the same class as the Shares held by the Shareholder(s) that nominated him for appointment shall renew such nomination for appointment.

8.11 Whenever one or more Directors resign, are removed, die, or cease to serve office, for any reason prior to the expiration of such Director's term of office, the holders of a majority of Shares of the same class as the Shares held by

the Shareholder(s) who proposed such Director shall have the right to propose a new Director in his/her place for appointment, subject to articles 8.5 and 8.6.

Art. 9. Proceeding of Directors.

9.1 The Board may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting. The Chairman will be appointed for a renewable three (3)-year term by the General Meeting according to article 18.1 (Reserved Matters) and will preside at all meetings of the Board and any General Meeting.

9.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any two (2) Directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg. Unless otherwise agreed by the Board, a meeting of the Board shall be held at least once every three months. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors (whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed) at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

9.3 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

9.4 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

9.5 One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board.

9.6 Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.7 Subject to article 9.11, the presence quorum at meetings of the Board shall be at least four (4) Directors of whom two (2) shall be A Directors and two (2) of whom shall be P Directors, it being understood that the Chairman shall be one of the four (4) Directors present at the meeting (for the sake of clarity, there shall be no quorum in the absence of the Chairman).

9.8 If such a quorum is not present within thirty (30) minutes from the time appointed for the meeting or if during the meeting such a quorum ceases to be present, the meeting shall be adjourned for fifteen (15) Business Days to the same place and time or such other time and/or place as may be agreed by a majority of the Directors present) and at that adjourned meeting the presence quorum set at article 9.7 shall be met. Notice of the adjourned meeting setting out the date, place and hour shall be given to all Directors at least eight (8) Business Days before the date of such adjourned meeting.

9.9 If at such first adjourned meeting (the First Adjourned Meeting) a quorum as set out in article 9.7 above is not present throughout, the meeting will be adjourned a second time (the Second Adjourned Meeting) for fifteen (15) Business Days to the same place and time or such other time and/or place as may be agreed by a majority of the Directors present) and at the Second Adjourned Meeting any two (2) Directors present shall constitute a quorum. Notice of the Second Adjourned Meeting shall be given to all Directors at least eight (8) Business Days before the date of the Second Adjourned Meeting. If such a quorum is not present throughout, the Second Adjourned Meeting shall be dissolved or terminated.

9.10 Subject to article 9.11, any committee of the Board shall include an equal number of A Directors and P Directors and the presence quorum for such committee shall be two (2) Directors of whom one (1) shall be an A Director and one (1) shall be a P Director.

9.11 In the event that either all A Directors or all P Directors are excluded from any proceedings or voting of any meeting of the Board or any committee of the Board pursuant to the operation of article 13.3, the presence quorum for the relevant meeting shall be any two (2) Directors entitled to attend such meeting.

9.12 If a question arises at a meeting of the Board or of any committee of it as to the right of a Director to vote, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the Chairman and his ruling in relation to any Director other than himself shall be final and conclusive for the purposes of the meeting.

9.13 Resolutions of a Board shall require a simple majority of the votes cast at the meeting. The Chairman shall have a casting vote at the meetings of the Board.

9.14 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the Directors by such means as is, for example, described under article 9.6. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by

means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

9.15 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman.

Art. 10. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board may appoint one or more persons (délégué(s) à la gestion journalière), each either a Shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

11.2 The Board may appoint one or more persons, each either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

11.3 The Board is also authorised to appoint one or more persons, each either a Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 12. Binding Signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of the Chairman and any other member of the Board from the other class of Directors as the class to which the Chairman belongs (as long as P Shares are outstanding). The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature in case of one appointee and by the joint signature of any two appointees in case of more than one appointee, as the case may be, of the person(s) appointed to that effect in accordance with article 11.1 above.

Art. 13. Conflict of Interests.

13.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm.

13.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

13.3 A Director may take part in any resolution of the Board in which he has an interest that is conflicting with that of the Company (intérêt opposé) only if that decision is related to purely current operations entered into under normal conditions. In all other cases he may not take part in those deliberations and he must advise the nature and extent of any conflicting interest in any transaction submitted for approval to the Board and cause his statement to be included in the minutes of the meeting.

Art. 14. Statutory Auditors.

14.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where requested by the law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor (s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

14.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 15. Information.

15.1 The Board shall provide each Shareholder with:

(a) quarterly accounts and progress reports within four weeks of the end of each quarter in a form agreed by the Shareholders;

(b) audited accounts of the Company and each of its Subsidiaries (if any), and audited consolidated accounts of the Company and its Subsidiaries (if any) in respect of each Financial Year of the Company within six months of the end of that Financial Year; and

(c) such further information as each Shareholder may from time to time reasonably require as to all matters relating to (i) the businesses or affairs or the financial position of the Company and (ii) the financial position of its Subsidiaries (if any).

Chapter V.- General meeting

Art. 16. Meeting of the Shareholders of the Company.

16.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

16.2 In the case of a plurality of Shareholders, the General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

16.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with the Company law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the General Meeting, on the first Friday in May of each year at 3.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

16.4 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

16.5 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

16.6 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a General Meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Art. 17. Notice, Quorum, Powers of Attorney and Convening Notices.

17.1 The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

17.2 The Chairman or, as the case may be, an A and a P Director acting jointly, as well as the statutory auditor, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the Company's share capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the Company's subscribed share capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

17.3 Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the General Meeting, in the Official Gazette in Luxembourg (Memorial) and in a Luxembourg newspaper.

17.4 Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered Shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

17.5 Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

17.6 Each Share is entitled to one vote unless otherwise provided by the Company Law (such as e.g. for Shares redeemed and not yet cancelled by the Company).

17.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a Simple Majority Approval of those present or represented and voting.

17.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Gazette in Luxembourg (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting, subject however to stricter majority as required by article 18 below (Reserved Matters). Votes relating to shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

17.9 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

17.10 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

17.11 The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletins) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

17.12 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

17.13 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or any two other directors.

Art. 18. Shareholder Reserved Matters.

18.1 Neither the Company nor, as far as applicable, any of its current Subsidiaries (from time to time) shall do any of the following (or do anything which is analogous to or has a substantially similar effect to any of the following) without the prior approval consisting of the affirmative vote of Shareholders, voting in person or by proxy at a General Meeting properly convened and held in accordance with the Articles, holding no less than (a) eighty-six percent (86%) of the Shares having the right to vote, until the conversion or the redemption of all the P Shares and (b) fifty percent (50%) of the Shares having the right to vote plus one Share after the conversion or the redemption of all the P Shares (unless a stricter majority is provided for by the Company Law):

- (i) alter the Articles;
- (ii) undertake any activity outside the corporate object of respectively the Company and/or the current Subsidiaries (subject to any alteration of the Articles, if needed, which alteration is subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier);
- (iii) start any trading or commercial activity in the United States of America or proceed to the sale of products or provision of services to investors and clients generally located in the United States of America;
- (iv) create, issue, purchase, redeem (except as permitted in article 6), waive or limit the existing pre-emptive right of the Shareholders or otherwise reorganise its share or loan capital if this would dilute existing shareholdings;
- (v) resolve to make any payment to the Directors;
- (vi) appoint or dismiss the Directors or amend the number of Directors composing the Board (notwithstanding any prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier which may be required in that respect);
- (vii) change the Auditors (notwithstanding any prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier which may be required in that respect);
- (viii) declare or pay any dividend by the Company or make any other distribution on behalf of the Company;
- (ix) pass any resolution for the Company's winding up;
- (x) apply for the appointment of a receiver or an administrator over its assets;
- (xi) approve the Company's accounts; and
- (xii) appoint the Chairman for renewable three (3)-year terms.

18.2 Any other decisions are taken by a simple majority consisting of the affirmative vote of Shareholders, voting in person or by proxy at a General Meeting properly convened and held in accordance with the Articles, holding no less than fifty percent (50%) of the Shares being voted plus one Share (unless a stricter majority is provided for by the Company Law).

Chapter VI.- Business year, distribution of profits

Art. 19. Business Year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 20. Distribution.

20.1 From the annual net profits of the Company, five percent. (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. Subject to article 20.2, this allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent. (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2 The Company shall, until 31 March 2011, allocate an amount of retained earning to a special reserve to allow the redemption of the P Shares as contemplated under article 6 and to allow further growth of the Company and, subject to approval from a General Meeting, it may distribute the remaining amount as a per share dividend, to the extent permitted by law and the Articles and subject to the Company's cash requirements.

20.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law and the provisions of the Articles.

20.4 The A Shareholders and the P Shareholders are entitled to an equal ordinary dividend per share, subject to the General Meeting taking a decision to distribute dividends.

20.5 The P Shares bear the same rights to receive dividends as the A Shares.

20.6 Redeemed P Shares have no rights to receive dividends.

Chapter VII.- Debt securities

Art. 21. Debt Securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Chapter VIII.- Share transfers

Art. 22. General.

22.1 Except as expressly permitted by article 23 or required in accordance with contractual obligations amongst the Shareholders to transfer their Shares between themselves in case of a default under a shareholders' agreement to which they may be bound to, no Shareholder may transfer or otherwise dispose of or Encumber any of its Shares or any interest in any of its Shares.

22.2 Any transfer or other disposal of any Shares permitted or required by this article shall only be made to a body corporate.

22.3 Any transfer or other disposal of Shares permitted or required by articles 22 and 23 shall be, in case of the P Shareholders, in respect of all and not part only of the Shares and in case of the A Shareholders, in respect of all or part of the Shares, held by the proposing transferor (the Transferor).

22.4 The restrictions on transfer contained in this article 22 shall apply to all transfers operating by law or otherwise but only until all P Shares have been either converted or redeemed, after which the restrictions set out in this article do no longer apply.

22.5 The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the Transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code. Such transfer may be subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier as the Company may be a shareholder in companies where such restrictions exist. Further any transferee of Shares shall adhere and become a party to any shareholders' agreement existing among the shareholders at the time of the transfer.

22.6 The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the Transferor and the transferee satisfactory to the Company, subject however to the transfer being compliant with the provisions of the Articles.

Art. 23. Pre-Emptive Rights - Permitted Transfers.

23.1 Except as provided in article 23.2 below and as may be required in accordance with contractual obligations amongst the Shareholders to transfer their Shares between themselves in case of a default under a shareholders' agreement to which they may be bound to, no Shareholder shall be entitled to transfer or otherwise dispose of its Shares without first offering them for transfer to the other Shareholders.

23.2 A Shareholder may transfer all of its Shares:

(i) to another member of its Wholly-Owned Group (provided that if the obligations of the transferring Shareholder are the subject of a guarantee, that guarantee must extend, or prior to such transfer be extended, to the obligations of that transferee); or

(ii) to a person approved in writing by the holders of all outstanding Shares of the same class.

23.3 If a Shareholder holding Shares transferred to it under article 23.2 above is about to cease to be a member of the Wholly-Owned Group to which it currently belongs, it shall without delay and prior to it so ceasing to be a member notify the Company and the other Shareholders that such event will occur and shall transfer its Shares to another member of such Wholly-Owned Group.

23.4 A Transferor who wishes to transfer Shares (other than as permitted in articles 23.2 or 23.3 above) shall give notice to the other Shareholders (the Notified Shareholders) in accordance with article 23.5 below (a Transfer Notice).

23.5 A Transfer Notice shall specify the Shares offered (which shall constitute all the Shares owned by the Transferor) and the price at which they are offered (the Specified Price), and shall invite the Notified Shareholders to notify the Transferor whilst the offer remains open whether they are willing to purchase the offered Shares. This right of first refusal may only be exercised with respect to all of the Shares offered by the Transferor. A copy of the Transfer Notice shall be served on the Company.

23.6 A Transfer Notice may not be revoked, and the offer shall remain open for a period of 30 (thirty) Business Days from the date of the Transfer Notice.

23.7 If, on the expiry of the offer period referred to in article 23.6, any Notified Shareholder has notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Notified Shareholder shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the offered Shares and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such offered Shares to the said Notified Shareholder.

23.8 If, on the expiry of the period referred to in article 23.6, several Notified Shareholders have notified the Transferor that they wish to purchase the offered Shares, the offered Shares shall be allocated to such Notified Shareholders in proportion to their then outstanding shareholding as measured by their voting rights, and each of them shall be bound to pay the purchase price for, and to accept a transfer of, the offered Shares allocated to it and the Transferor shall be bound, on payment of the purchase price, to transfer such offered Shares to each of these Notified Shareholders.

23.9 If, after the expiry of the offer period referred to in article 23.6, no Notified Shareholder has notified the Transferor that it wishes to purchase the offered Shares, the Transferor may, at any time within a period of 90 (ninety) Business Days after the expiry of such offer period, transfer the offered Shares to any person, subject to the prior approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier to the extent required by applicable law, and at any price which is not less than the Specified Price and provided that the Share offering by the A Shareholders is subject to the tag-along provisions specified in article 24 below and provided that the offered Shares are to be transferred under a bona fide sale for the consideration stated in the Transfer Notice without any deduction, rebate or allowance to the purchaser.

Art. 24. Tag-Along Right.

24.1 If any of the A Shareholders proposes to sell or transfer all or any of the Shares held by it (the Offered Shares) to a proposed purchaser (the Proposed Purchaser), pursuant to article 23.9 above, other than to another A Shareholder, subject to the prior approval from the Commission de Surveillance du Secteur Financier to the extent required by applicable law, then the Transferor shall issue to the other Shareholders (and for the sake of clarity, such other Shareholders consisting of the A Shareholders and the P Shareholders) an offer notice (the Offer Notice) setting out the terms of its offer of Offered Shares to a Proposed Purchaser.

24.2 Upon receipt of such Offer Notice, the other Shareholders shall have the right to sell an identical proportion of Shares held by them (the Tagged Shares) to the Proposed Purchaser, on terms no less favourable than those offered to the Transferor by the Proposed Purchaser with respect to the Offered Shares, by giving written notice within 20 (twenty) calendar days of the date on which the Offer Notice shall have been received by the other Shareholders of their intention to offer Tagged Shares.

24.3 Each of the other Shareholders may freely decide to transfer its Tagged Shares and, in such event, the proportionality amongst the Offered Shares and the Tagged Shares must be maintained in a manner that each shareholding in the Company's share capital as a result of such transfer is reduced in the same proportion, as measured by their voting rights, other than for those Shareholders who do not take up the Offer Notice.

24.4 To the extent permitted by applicable law, no transfer of Shares to which this article 24 applies shall be effective unless:

(i) the Proposed Purchaser has made an offer to purchase the Offered Shares and the Tagged Shares on the same terms and conditions as those set out in the Offer Notice; or

(ii) where the aggregate number of Shares comprising part of the Offered Shares and the Tagged Shares for which the Shareholders wish to accept the Offer Notice, exceeds the maximum number of Shares that the Proposed Purchaser is willing to purchase, the Offered Shares and the Tagged Shares are reduced in the same proportions to include such number of Shares as the Proposed Purchaser is willing to purchase;

(iii) the sale or transfer of the Offered Shares and the Tagged Shares shall be made on an arms length basis with the Proposed Purchaser.

24.5 Notwithstanding all of the above, any transfer of shares set out in this article 24 will be subject to Pre-emption rights set out in article 23 above.

Chapter IX.- Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution and Liquidation.

25.1 The Company may be dissolved, at any time but subject to the provisions of article 18.1, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 17.8 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding upon such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

25.2 The P Shares enjoy the right, on a return of capital on liquidation, as set out in article 6.4 above.

25.3 Redeemed P Shares have no rights to receive the liquidation proceeds as stated in article 6.13 above.

Chapter X. - Governing law

Art. 26. Applicable Law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with (i) the Company Law and (ii) the provisions of any agreement entered into between the Shareholders governing amongst others the relationship between the Shareholders regarding the governance of the Company and the transfer of the Shares in the Company. Inter partes, any such agreement entered into between the Shareholders shall prevail to the maximum extent permitted by Luxembourg law."

Fifth resolution

The Meeting resolves to waive the preferential subscription right of the Company's shareholder in favour of the Subscribers for the purposes of the share capital increase and acknowledges that no specific report from the board of directors is needed in that respect since the share capital increase shall be paid by a contribution in kind.

Sixth resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of three hundred and fifty-two thousand and eight hundred Euro (EUR 352,800) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of two million Euro (EUR 2,000,000) to two million, three hundred and fifty-two thousand and eight hundred Euro (EUR 2,352,800) by way of the issuance of an aggregate number of three thousand five hundred and twenty-eight (3,528) new redeemable preference shares of the Company divided into one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P1 shares, one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P2 shares and one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P3 shares, to be issued at the subscription price of two thousand, nine hundred and seventy-three Euro and sixty-seven cents (EUR 2,973.67) for each of the P shares (the P Shares), having a nominal value of one hundred (EUR 100) each.

Seventh resolution

The Meeting resolves to accept the subscriptions to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the sixth resolution above and its full payment as follows, it being understood and acknowledged that the current sole shareholder of the Company has waived its preferential subscription right with respect to the newly issued P Shares of the Company and has agreed that all such new P Shares be subscribed as follows:

Intervention - subscription - payment

The subscribers listed in the table below and represented as stated in the table below (the Subscribers) hereby declare to subscribe to such number of P Shares and to fully pay up such P Shares by way of a contribution in kind, consisting of (i) three thousand one hundred and seventy-seven (3,177) shares in Luxembourg Financial Group AG (the AG Shares), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.852 (LFG AG), representing approximately fifteen percent (15 %) of all the shares in LFG AG and (ii) three hundred and fifty-four (354) shares in Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. (the AM Shares, together with the AG Shares, the Shares), a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125.851 (LFG AM) representing approximately fifteen percent (15 %) of all the shares in LFG AM, and (iii) Non-Cash Assets being intangible rights linked to the exercise of some business activities with a minimum guaranteed fee income as indicated against their name:

NAME OF THE SUBSCRIBERS	NUMBER OF SHARES SUBSCRIBED	CONTRIBUTION
<p>DEUTSCHE BANK AG, A GERMAN LAW GOVERNED LIMITED LIABILITY COMPANY UNDER THE FORM OF A CREDIT INSTITUTION WHOSE REGISTERED OFFICE IS TAUNUSANLAGE 12, D -60325 FRANKFURT AM MAIN, HEREBY REPRESENTED BY MR JEAN-FRANCOIS BOUCHOMS, AVOCAT À LA COUR, RESIDING IN LUXEMBOURG, BY VIRTUE OF A POWER OF ATTORNEY GIVEN IN LONDON ON 28 MARCH 2008</p>	<p>1,176 P1 SHARES</p>	<p>883 AG SHARES, 99 AM SHARES AND NON-CASH ASSETS</p>
<p>M.M. WARBURG & CO KGAA, A GERMAN LAW GOVERNED PARTNERSHIP LIMITED BY SHARES (KOMMANDITGESELLSCHAFT AUF AKTIEN), WHOSE REGISTERED OFFICE IS 75 FERDINANDSTRASSE, D 20095 HAMBURG, REGISTERED WITH THE TRADE REGISTER OF HAMBURG UNDER NUMBER HR B 84168, HEREBY REPRESENTED BY MR DAVID LOHMANN, BUSINESS DIRECTOR, RESIDING IN LUXEMBOURG, BY VIRTUE OF A POWER OF ATTORNEY GIVEN IN HAMBURG ON 28 MARCH 2008</p>	<p>1,176 P2 SHARES</p>	<p>1,059 AG SHARES, 118 AM SHARES AND NON-CASH ASSETS</p>
<p>FEEDBACK AG, A GERMAN LAW GOVERNED LIMITED LIABILITY COMPANY, WHOSE REGISTERED OFFICE IS 54 NEUER WALL</p>		

IN D - 20354 HAMBURG, REGISTERED WITH THE TRADE REGISTER OF HAMBURG UNDER NUMBER 97877,

HEREBY REPRESENTED BY MR JEAN-FRANCOIS BOUCHOMS, AVOCAT À LA COUR, RESIDING IN LUXEMBOURG, BY VIRTUE OF A POWER OF ATTORNEY GIVEN IN HAMBURG ON 24 MARCH

2008	1,176 P3 SHARES	1,235 AG SHARES AND 137AM SHARES
TOTAL:	3,528 P SHARES	3,177 AG SHARES 354 AM SHARES NON-CASH ASSETS

The contribution of the Shares and the Non-Cash Assets in an aggregate amount of ten million, four hundred ninety-one thousand one hundred and seven Euro and seventy-six cents (EUR 10,491,107.76) is to be allocated as follows:

- (1) an amount of three hundred and fifty-two thousand and eight hundred Euro (EUR 352,800) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (2) an amount of ten million, one hundred thirty-eight thousand three hundred and seven Euro and seventy-six cents (EUR 10,138,307.76) is to be allocated to the premium reserve of the Company.

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Shares and the Non-Cash Assets so contributed in kind have been the subject of a report prepared by Ernst & Young S.A., with business address at 7, Parc d'Activité Syrdall in L-5365 Munsbach as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 3 April 2008, which concludes as follows:

"Based on the work performed in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal in number and in value to the shares to be issued, increased by the allocation to the share premium."

The said auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The newly issued P Shares have been fully subscribed and entirely paid up by the Subscribers via a contribution in kind of the Shares and the Non-Cash Assets, so that the Shares and the Non-Cash Assets contributed in kind and having a total value of ten million, four hundred ninety-one thousand one hundred and seven Euro and seventy-six cents (EUR 10,491,107.76), as asserted by the auditor's report, are forthwith at the free disposal of the Company.

As a consequence of this capital increase, the Subscribers holds three thousand five hundred and twenty-eight (3,528) P Shares in the Company, divided into one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P1 Shares, one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P2 Shares and one thousand one hundred and seventy-six (1,176) P3 Shares.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to reflect the increase of the share capital of the Company resolved upon in the sixth resolution above, so that it shall henceforth read as per article 5 of the restated articles of association of the Company as set out in the fourth resolution above.

Ninth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the redesignation of the ordinary shares into A Shares and the increase of the share capital of the Company resolved upon above.

Capital duty

Insofar as the Company holds already approx. 85% of the share capital of LFG AG and of LFG AM and insofar as the contribution in kind consists of shares of companies incorporated in the European Union, contributed to the Company, being another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for the exemption of the capital duty.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 4,600 (four thousand six hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois avril.

Par-devant Maître Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique de Luxembourg Financial Group Holding S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.323, et a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch le 26 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 1464 du 16 juillet 2007.

L'Assemblée est présidée par M. Johan Groothaert, banquier, résidant à Londres (le Président).

Le Président désigne M. Gwenn Vanweddingen, juriste, résidant à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement comme le Bureau de l'Assemblée.

L'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant de l'actionnaire unique ainsi que les membres du Bureau.

La procuration de l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée restera également annexée au présent acte et sera signée par les membres du Bureau.

Les Souscripteurs, tels que définis ci-dessous et représentés selon les modalités ci-dessous, interviennent à la présente Assemblée afin de souscrire et de procéder au paiement des nouvelles actions préférentielles rachetables devant être émises par la Société.

Les procurations des Souscripteurs représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent acte après avoir été signées par les membres du Bureau.

I. qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Nomination (ou confirmation de leur mandat existant, selon le cas) de (i) M Johan Groothaert, M. Gerald Pittner et M. Alexander Szewald en tant qu'administrateurs A de la Société, (ii) M. Christian Schmid, M. Armand Haas et M. Jörg Rosowski en tant qu'administrateurs P de la Société et (iii) M. Johan Groothaert en tant que Président de la Société.

3. Re-désignation des 20.000 actions ordinaires de la Société en 20.000 actions de classe A de la Société et modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter ladite redésignation.

4. Modification de la plupart des articles des statuts existants, insertion d'une section définitions, d'en-têtes et d'articles supplémentaires, et nouvelle numérotation et refonte complète des statuts. Une telle modification doit entre autres (i) établir les droits et obligations attachés aux actions rachetables devant être émises par la Société, au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, (ii) définir des restrictions relatives aux cessions d'actions de la Société et (iii) définir des principes concernant la gouvernance de la Société.

5. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 352.800 afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.000.000 représenté par 20.000 actions de classe A, ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune, à un montant de EUR 2.352.800 représenté par 20.000 actions de classe A et 3.528 actions rachetables (actions de classe P), ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune, au moyen de l'émission d'un nombre total de 3.528 actions de classe P de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune.

6. Renonciation par l'actionnaire unique actuel de la Société à son droit de souscription préférentiel et libération de l'augmentation de capital social indiquée au point 5. ci-dessus.

7. Modification consécutive du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin d'y refléter les modifications indiquées au point 5. ci-dessus.

8. Modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et pouvoir et autorité afin de procéder à l'inscription de l'augmentation de capital social dans le registre d'actions.

9. Divers.

III. que l'Assemblée, après avoir dûment délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'actionnaire unique de la Société représenté à la présente Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer (i) M. Gerald Pittner, banquier, né le 16 juillet 1971 à Vienne (Autriche), résidant à 91D, Lexham Gardens, London W8 6JN (UK), et (ii) M. Alexander Szewald, banquier, né le 12 février 1970 à Windhoek (Namibie), résidant à 47 St. Stephens Gardens, Flat 2, London W2 5NA (UK), en tant qu'administrateurs A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée qui arrivera à terme le 2 avril 2014.

L'Assemblée décide en outre de confirmer le mandat de M. Johan Groothaert en tant qu'administrateur actuel de la Société, et qui devient par les présentes et avec effet immédiat administrateur A de la Société. Son mandat se terminera le 2 avril 2014.

L'Assemblée décide de nommer (i) M. Christian Schmid, banquier, né le 2 octobre 1943 à Aalen, en Allemagne, résidant à 19 Schneisenstr., 22145 Hambourg, en Allemagne et (ii) M. Jörg Rosowski, Kaufmann, né le 12 janvier 1963 à Delmenhorst (Allemagne), résidant à Neuer Wall 54, D-20354 Hambourg, en tant qu'administrateurs P de la Société, avec effet immédiat et pour un mandat qui arrivera à terme le 2 avril 2014.

L'Assemblée décide en outre de confirmer le mandat de M. Armand Haas en tant qu'administrateur actuel de la Société, qui devient avec effet immédiat administrateur P de la Société. Son mandat arrivera à terme le 2 avril 2014.

L'Assemblée décide en outre de nommer M. Johan Groothaert en tant que Président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et pour un mandat qui arrivera à terme le 2 avril 2014.

L'Assemblée décide en outre d'accepter la démission de M. Bodo Demisch en tant qu'administrateur de la Société, et de lui accorder décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date des présentes, à l'occasion de la (des) prochaine(s) assemblée(s) générale(s) annuelle(s) de la Société devant approuver les comptes annuels.

En conséquence des nominations, confirmation et démission ci-dessus, le conseil d'administration de la Société sera dès lors composé comme suit:

- Johan Groothaert: administrateur A et Président
- Gerald Pittner: administrateur A
- Alexander Szewald: administrateur A
- Armand Haas: administrateur P
- Jörg Rosowski: administrateur P
- Christian Schmid: administrateur P

Troisième résolution

L'Assemblée décide de re-désigner les vingt mille (20.000) actions ordinaires de la Société en vingt mille (20.000) actions de classe A de la Société et de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin d'y refléter lesdites modifications, de sorte qu'il aura désormais la teneur indiquée dans la quatrième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier la plupart des articles des Statuts existants, d'y insérer une section définitions, des entêtes ainsi que des articles supplémentaires, et de procéder à la nouvelle numérotation des articles et de refondre les Statuts dans leur intégralité.

L'objectif de ces modifications est entre autres de (i) définir les droits et obligations liés aux actions préférentielles rachetables devant être émises par la Société, au sens de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales, et conformément à la sixième résolution ci-dessous, (ii) d'insérer des restrictions relatives aux cessions d'actions de la Société, et (iii) de déterminer les principes de gouvernance de la Société.

L'Assemblée décide en outre de procéder à la nouvelle numérotation et à la refonte intégrale des Statuts, qui auront désormais la teneur suivante (étant entendu que la modification de l'article 5 est soumise à l'application des sixième et septième résolutions ci-dessous):

«Chapitre I^{er}.- Définitions

A moins qu'ils ne soient définis autrement dans les autres chapitres des Statuts, les termes listés ci-après ont le sens suivant:

Actionnaires A désigne les détenteurs des Actions A.

Actions A désigne les actions ordinaires ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) appartenant au capital social de la Société.

Réviseurs désigne les réviseurs de la Société, à une date donnée.

Loi Bancaire de 1993 désigne la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

Jour Ouvrable désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) pendant lequel les banques sont généralement ouvertes au Luxembourg pour leurs activités habituelles.

Président désigne le président du Conseil.

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Administrateurs désigne les Administrateurs A et les Administrateurs P, et un Administrateur désigne l'un d'entre eux.

Grever désigne le fait de créer ou de permettre l'existence, ou d'accepter de permettre l'existence de, un gage, une sûreté (fixe ou flottante), un nantissement, un privilège, une option, un droit d'achat, une cession par voie de sûreté, un accord de trust visant à fournir une sûreté ou autre garantie, de quelque nature que ce soit, y compris les clauses de réserve de propriété.

Assemblée Générale désigne l'assemblée générale des Actionnaires.

Personne Morale désigne une personne morale nommée comme Administrateur.

Luxembourg désigne le Grand-duché de Luxembourg.

Personne désigne une personne physique, une société de personnes, une société anonyme, une société à responsabilité limitée, une association, une société par actions, un trust, une co-entreprise (joint venture), une organisation sans personnalité morale ou une entité administrative (ou un département, une agence ou l'une de ses divisions politiques).

Actions P désigne les Actions préférentielles rachetables convertibles, divisées en Actions P1, Actions P2 et Actions P3 ayant chacune une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) appartenant au capital social de la Société.

Actionnaires désigne toute Personne inscrite dans le Registre des Actionnaires en tant que détenteur des Actions à une date donnée, et, un Actionnaire est interprété en conséquence.

Actions désigne les Actions dans le capital social de la Société.

Registre des actionnaires désigne le registre des actionnaires de la Société.

Vote à la Majorité Simple désigne le vote positif des Actionnaires, votant en personne ou par mandataire à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue conformément aux Statuts, détenant la moitié au moins plus une Action, des Actions dont les voix correspondantes sont exprimées.

Une société est la Filiale d'une autre société - sa Société Mère - si cette autre société:

1. détient la majorité des droits de vote dans la Filiale, ou
2. est un actionnaire et a le droit de nommer ou révoquer la majorité des membres du conseil d'administration de la Filiale, ou
3. est un actionnaire et contrôle seule, ou en vertu d'un accord avec les autres actionnaires, la majorité des droits de vote de la Filiale,

ou s'il s'agit de la Filiale d'une société qui est elle-même une Filiale de cette autre société.

Une société est la Filiale Détenue à 100 % d'une autre société si elle n'a aucun autre actionnaire que cette autre société et les Filiales Détenues à 100 % de l'autre société ou les personnes agissant pour le compte de cette autre société ou de ses Filiales Détenues à 100 %.

Groupe Détenu à 100 % désigne une personne morale ou une Société Mère dont il est une Filiale Détenue à 100 % et toutes autres Filiales Détenues à 100 % de cette Société Mère (y compris une Filiale détenue à 100 % de la personne morale).

Chapitre II. - Nom, siège social, objet social, durée

Art. 1^{er}. Dénomination et forme sociale.

- 1.1 Est formée une société anonyme prenant la dénomination de «Luxembourg Financial Group Holding S.A.».
- 1.2 La Société peut avoir un seul actionnaire (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute en cas de décès, suspension des droits civils, insolvabilité, liquidation ou faillite de l'Actionnaire Unique.
- 1.3 Tout référence aux actionnaires dans les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant (les Statuts) renvoie à l'Actionnaire Unique si la Société ne compte qu'un seul actionnaire.

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est situé dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par résolution du conseil d'administration de la Société (le Conseil).
- 2.2 Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, conformément aux dispositions de l'article 25.1.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société peut (i) accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit, de participations, droits et intérêts dans, et d'obligations de, sociétés, sociétés de personnes, fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, (ii) l'acquisition par voie de souscription, d'achat ou de toute autre manière, ainsi que la transfert par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations et autres titres ou instruments financiers de quelque nature que ce soit, (y compris, des obligations (notes) ou parts émises par des organismes de placement collectif (OPC) ou entités similaires luxembourgeois ou étrangers) et les créances, emprunts ou autres facilités de crédit ou contrats s'y rapportant et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (y compris, en particulier, les actifs mentionnés aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut conclure tout type de contrat de prêt ou convention de crédit et émettre des obligations, certificats, actions, parts bénéficiaires, bons de souscription et tout type de titres de créance, de capital ou hybride y compris au titre d'un ou plusieurs programmes d'émission. La Société peut prêter des fonds, y compris les produits des emprunts et/ou émissions de titres à ses Filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société, sous réserve cependant que cette activité de prêt à une autre société ne soit pas exercée par la Société de manière régulière et professionnelle et n'oblige pas la Société à obtenir un agrément conformément à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

4.3 La Société peut aussi donner des garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en garantie de ses obligations ou des obligations de ses Filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

4.4 La Société peut conclure, signer, remettre et exécuter des opérations de swaps, contrats à terme standardisés (futures), contrats à terme (forwards), produits dérivés, options, à réméré, prêts de titres et opérations similaires. De manière générale, pour ses investissements, la Société peut utiliser les techniques et instruments permettant une gestion efficace du portefeuille, y compris les techniques et instruments destinés à protéger la Société contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et tout autre risque.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être entendues dans leur acception la plus large et leur énumération n'est pas limitative. L'objet social inclut toute opération ou tout contrat conclu(e) par la Société, sous réserve qu'il/elle ne soit pas contraire à l'objet social énuméré dans les différents paragraphes ci-dessus.

4.6 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle et de supervision, et conduire toutes les opérations ou transactions qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Chapitre III. - Capital social

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à 2.352.800 EUR (deux millions trois cent cinquante-deux mille huit cent euros) représenté par 20.000 (vingt mille) Actions A et 1.176 (mille cent soixante-seize) Actions P1, 1.176 (mille cent soixante-seize) Actions P2 et 1.176 (mille cent soixante-seize) Actions P3 (les Actions P1, Actions P2 et Actions P3 étant ensemble dénommées les Actions P) nominatives d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

5.2 Le capital social souscrit de la Société peut être réduit ou augmenté par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, conformément à l'article 17.8 ci-dessous, mais sous réserve, cependant, des dispositions de l'article 18.1 (Questions Réservées).

Art. 6. Droits et obligations attachés aux Actions P (Actions rachetables).

6.1 Les Actions P sont émises comme des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés et des présents Statuts.

6.2 Les Actions P confèrent les mêmes droits aux dividendes par action et les mêmes droits de vote que les Actions A.

6.3 Les Actions P confèrent en outre, le droit, en cas de rendement du capital lors d'une liquidation (dans la mesure où les Actionnaires P n'ont pas demandé le rachat de leurs Actions P ou la conversion de leurs Actions P en Actions A avant la liquidation), de manière prioritaire par rapport à tout paiement aux détenteurs des Actions A, de percevoir les différentes primes d'émission payées en numéraire par les détenteurs respectifs des Actions P au niveau de la Société ou de ses Filiales. Ces droits de priorité ne s'étendent pas à la valeur nominale des Actions P, qui prend rang pari passu avec les Actions A en cas de liquidation.

6.4 Les Actionnaires conviennent par les présentes que si, après un contrôle prudentiel au niveau de la Société ou pour toute autre raison, les droits de priorité des détenteurs des Actions P lors de la liquidation de la Société (telle que décrite ci-dessus) conduisaient les Actions P à ne pas être considérées comme des fonds propres de base ou une mesure similaire du capital réglementaire requis de catégorie 1 (Tier 1), le présent article 6.4 et les Statuts seront modifiés suite à (i) la consultation des Réviseurs par le Conseil, (ii) la présentation aux Actionnaires d'un rapport établi par le Conseil exposant les modifications proposées du présent article 6.4 aux fins d'assurer le respect de la qualification réglementaire ci-dessus et (iii) la résolution des Actionnaires adoptée conformément aux articles 17.8 et 18.1 ci-dessous.

6.5 Au plus tard le 15 mars 2011, les Actionnaires P indiquent, par voie de notification écrite adressée à la Société (à l'attention du Conseil d'Administration) s'ils souhaitent convertir leurs Actions P en Actions A (auquel cas, ils envoient une Notification de Conversion) ou s'ils souhaitent que leurs Actions P soient rachetées par la Société (auquel cas, ils envoient une Notification de Rachat). L'envoi d'une Notification de Conversion ou d'une Notification de Rachat, selon le cas, doit porter sur l'ensemble des Actions P détenues par chacun des Actionnaires P ayant envoyé une telle notification. L'absence d'envoi d'une notification à la Société au plus tard le 15 mars 2011 signifie que les Actionnaires P souhaitent obtenir le rachat de toutes leurs Actions P.

6.6 Suite à la réception d'une Notification de Conversion, les Actions P seront converties en Actions A de la Société sur la base du ratio de 1:1 (c'est-à-dire que chaque Action P sera convertie en une Action A) au plus tard le 31 mars 2011 dans le cadre d'une Assemblée Générale extraordinaire qui sera tenue devant notaire.

6.7 Suite à la réception d'une Notification de Rachat, le Conseil procédera au rachat des Actions P, lequel rachat sera soumis aux dispositions des articles 6.8 à 6.16.

6.8 Le rachat de tout ou partie seulement des Actions P ne peut avoir lieu qu'à l'aide de sommes disponibles distribuables conformément à l'article 72-1 de la Loi sur les Sociétés (fonds distribuables, incluant la réserve constituée avec les fonds reçus par la Société à titre de prime d'émission) ou les produits d'une nouvelle émission faite en vue de ce rachat, lequel rachat est subordonné à la décision du Conseil reconnaissant que les Conditions de Rachat (telles que définies ci-dessous) ont bien été remplies. Le nombre maximum d'Actions P devant être rachetées suite à cette décision du Conseil (une fois que les Conditions de Rachat ont été remplies) est plafonné au Montant Rachetable (tel que défini ci-dessous).

Pour les besoins de l'article 6.8, Conditions de Rachat désigne la satisfaction des conditions (A) à (D) suivantes:

a. le Conseil a reçu un rapport des Réviseurs (le Rapport de Rachat) établissant que:

(i) la Société et toute autre Filiale de la Société qui a l'obligation (de manière individuelle ou consolidée, selon le cas), à compter de la date du rachat proposé, de respecter les coefficients de structure du capital (au sens de l'article 56 de la Loi Bancaire de 1993 et comme décrit plus en détail dans les lettres circulaires de la CSSF) et/ou toutes autres obligations de capital réglementaire, détiendront encore des fonds propres de base suffisants pour remplir les coefficients de structure du capital requis et/ou les autres obligations de capital réglementaire (ensemble, les Fonds Eligibles) suivant le rachat des Actions P;

(ii) chacune des Filiales de la Société (et, dans la mesure applicable, la Société elle-même) qui est une entreprise réglementée soumise aux obligations prévues en matière d'assises financières) (telles que définies dans la Loi Bancaire de 1993) et aux autres obligations relatives aux fonds propres ou du même ordre (y compris, sans limitation, l'obligation de cette entité de détenir un certain montant de fonds propres au titre de ses engagements en qualité de promoteur d'organismes de placement collectif) (ensemble, les Engagements sur les Fonds Propres), remplirait toujours les engagements sur les fonds propres après le rachat des Actions P; et (iii) le montant des Fonds Eligibles excédentaires et le montant des Engagements sur les Fonds Propres excédentaires, en ce qui concerne la Société et une Filiale de la Société.

b. Le Conseil a confirmé que, au vu du Rapport sur le Rachat, les conditions applicables à la Société et aux Filiales de la Société mentionnées aux points (x) et (y) ci-dessus ne seront pas affectées par le rachat proposé des Actions P.

c. Le Conseil a déterminé, au vu du Rapport sur le Rachat et en particulier de l'alinéa (z) ci-dessus, le Montant Rachetable (étant précisé que ce montant ne doit en aucun cas conduire la Société ou l'une de ses Filiales à être incapable d'honorer ses Fonds Eligibles et ses Engagements sur les Fonds Propres (tels que décrits plus en détail aux points (x) et (y) ci-dessus) respectifs et doit prendre en compte la disponibilité d'une certaine marge par rapport au minimum applicable des Fonds Eligibles et des Engagements sur les Fonds Propres après le rachat des Actions P.

d. Le Conseil a reçu des confirmations jugées satisfaisantes que l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (dans la mesure requise) a été obtenue en vue du rachat proposé des Actions P.

6.9 Suite à la réalisation des éléments décrits à l'article 6.8 ci-dessus, le Conseil se réunira et se prononcera sur le rachat des Actions P aux Actionnaires P ayant envoyé une Notification de Rachat à la Société jusqu'à concurrence du Montant Rachetable.

6.10 Si le Conseil décide de procéder au rachat des Actions P à racheter et si le Montant Rachetable dépasse le montant nécessaire pour procéder au rachat de toutes les Actions P à racheter (c'est-à-dire le montant correspondant au Prix de Rachat, multiplié par le nombre d'Actions P pour lesquelles les Actionnaires P ont choisi de procéder au rachat), toutes ces Actions P seront rachetées au plus tard le 31 mars 2011.

6.11 Si le Conseil décide de procéder au rachat des Actions P à racheter, mais le Montant Rachetable n'est pas suffisant pour procéder au rachat de toutes les Actions P à racheter (c'est-à-dire que le Montant Rachetable est inférieur au montant correspondant au Prix de Rachat multiplié par le nombre d'Actions P pour lesquelles les Actionnaires P ont choisi de procéder au rachat), le nombre d'Actions P à racheter sera réduit de manière proportionnelle au nombre d'Actions P détenues par les Actionnaires P et, il est précisé dans un souci de clarté que la même proportion s'appliquera aux Actions P1, P2 et P3 à racheter (de telle sorte que le nombre total d'Actions P qui sera effectivement racheté, multiplié par le Prix de Rachat ne dépasse pas le Montant Rachetable) et le nombre réduit d'Actions P sera racheté au plus tard le 31 mars 2011.

6.12 Si toutes les Actions P ne sont pas converties ou rachetées au plus tard le 31 mars 2011, la procédure mentionnée ci-dessus aux articles 6.5 à 6.11 est mise à disposition des Actionnaires P, et la date du 31 mars 2011 est, à partir du 31 mars 2011, augmentée chaque année d'une année jusqu'à ce que toutes les Actions P soient rachetées ou converties.

6.13 Les Actions P rachetées ne confèrent aucun droit de vote, droit aux dividendes ou boni de liquidation.

6.14 Les Actions P rachetées peuvent être annulées à la demande de l'Assemblée Générale statuant par voie de résolution extraordinaire des Actionnaires (c'est-à-dire une résolution des Actionnaires satisfaisant un quorum de 50 % et adoptée à la majorité des 2/3 (nonobstant toute règle de majorité plus contraignante mentionnée à l'article 18.1 dans les limites applicables) et les Actions P rachetées par la Société ne peuvent pas être re-transférées à des Actionnaires ou aux tiers. Dans ce cas, le capital social est réduit.

6.15 Un montant égal à la valeur au pair comptable de toutes les Actions P rachetées doit être intégré dans une réserve qui ne peut pas être distribuée aux Actionnaires P, sauf en cas de réduction du capital social souscrit. Cette réserve peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit par capitalisation de réserves.

6.16 Sauf disposition contraire (i) des Statuts, or (ii) d'un éventuel accord écrit conclu entre les Actionnaires P et la Société, le prix de rachat des Actions P rachetables est fixé à 2 973,67 € (deux mille neuf cent soixante-treize Euros et soixante-sept centimes) par Action P (le Prix de Rachat).

6.17 A l'exception des Actions A émises lors de la conversion des Actions P, aucune Action ne peut être attribuée autrement qu'aux Actionnaires détenant des Actions de la même catégorie, sous réserve des dispositions de l'article 22, sauf accord préalable de tous les Actionnaires donné en Assemblée Générale.

Art. 7. Forme des Actions - Registre des Actionnaires.

7.1 Les Actions sont et resteront nominatives.

7.2 Un registre des Actionnaires est tenu au siège de la Société, où il pourra être consulté par chacun des Actionnaires. Le registre indique le nom, le lieu de résidence ou domicile élu de chaque Actionnaire et le nombre d'Actions qu'il détient, les montants payés pour chaque Action, et les transferts d'Actions et dates correspondantes. La propriété des Actions sera établie par inscription dans le registre.

7.3 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues dans les Statuts et la Loi sur les Sociétés, sous réserve des dispositions de l'article 18.1 (Questions Réservées).

Chapitre IV. - Administrateurs - conseil - commissaires aux comptes - informations

Art. 8. Administrateurs.

8.1 La Société est administrée par un Conseil comprenant au moins trois (3) et au maximum six (6) Administrateurs et aussi longtemps que les Actions P sont en circulation, le Conseil doit être composé de six Administrateurs.

8.2 Une Personne Morale peut être membre du Conseil. Dans ce cas, la Personne Morale désigne un représentant permanent qui la représentera en qualité de membre du Conseil conformément à l'article 51/3/s de la Loi sur les Sociétés.

8.3 Par voie de notification écrite à la Société, les détenteurs de la majorité des Actions A proposent trois (3) Administrateurs (les Administrateurs A) et les détenteurs de la majorité des Actions P proposent trois (3) Administrateurs; étant précisé que le ou les détenteurs de la majorité des Actions P1 ont le droit de proposer un (1) Administrateur, le ou les détenteurs de la majorité des Actions P2 ont le droit de proposer un (1) Administrateur et le ou les détenteurs de la majorité des Actions P3 ont le droit de proposer un (1) Administrateur (les Administrateurs P). Les Actionnaires P peuvent aussi décider et convenir ensemble de proposer un ou plusieurs Administrateurs P, ce qui remplacera la procédure décrite ci-dessus. Si un Actionnaire P ne propose aucun Administrateur à l'Assemblée Générale tenue pour nommer les Administrateurs P, alors les autres Actionnaires P proposent ensemble de nommer un Administrateur P pour pourvoir au poste vacant d'Administrateur P.

8.4 Aussi longtemps qu'il reste des Actions P en circulation, la moitié du Conseil est composée d'Administrateurs P.

8.5 Après le rachat ou la conversion de toutes les Actions P, la Société n'aura plus aucun Administrateur P.

8.6 Cependant pendant une période de deux (2) ans à compter de la conversion de la dernière Action P, les détenteurs des Actions A correspondantes nouvellement créées continueront d'avoir le droit de proposer trois (3) Administrateurs comme si les Actions P n'avaient pas été converties. A l'issue de cette période de deux (2) ans, les Administrateurs sont nommés par un vote à la majorité simple de tous les Actionnaires A et les mandats des Administrateurs existants seront renouvelés sauf s'ils sont remplacés. Il est cependant précisé que si, avant la fin de ces deux (2) années, les Actions A issues de la conversion ont été vendues à une autre partie, il y aura un (1) Administrateur en moins pour chaque Actionnaire qui a vendu ses Actions, en tout ou partie (et l'Administrateur qui était un Administrateur P est remplacé par un autre Administrateur par un vote à la majorité simple de tous les Actionnaires A).

8.7 Les Actionnaires agissant conjointement via une résolution adoptée en Assemblée Générale nomment, révoquent ou remplacent les Administrateurs, à tout moment, à la demande des détenteurs de la majorité des Actions de la même catégorie que les Actions détenues par le ou les Actionnaire(s) qui l'ont proposé. Dans un tel cas, le nouvel Administrateur est nommé conformément aux dispositions de l'article 8.3. Si un Actionnaire P vend toutes ses Actions formant ensemble une catégorie P donnée d'Actions (en supposant qu'il y est autorisé au titre des Statuts), alors un Administrateur doit démissionner, être révoqué ou remplacé, ce dernier étant l'Administrateur P qui a été directement nommé par l'Action-

naire P vendeur ou l'Administrateur P qui a été nommé conjointement par les autres Actionnaires P, et un nouvel Administrateur P est nommé par le cessionnaire conformément aux dispositions du présent article 8.

8.8 La Société organise la convocation, dans un délai raisonnable, de l'Assemblée Générale afin d'examiner la proposition de nomination ou de remplacement d'un Administrateur.

8.9 La Société organise, en cas de rachat ou de conversion de toutes les Actions P, la convocation dans un délai raisonnable, d'une Assemblée Générale afin de modifier les Statuts en supprimant toute référence aux Administrateurs P.

8.10 Les Administrateurs exercent leur mandat pendant la durée déterminée par l'Assemblée Générale, qui ne devra pas excéder six (6) ans à compter de leur nomination et qui sera soumis aux articles 8.5 et 8.6. Le mandat d'un Administrateur peut être renouvelé à l'issue de son mandat, sous réserve que les détenteurs de la majorité des Actions de la même catégorie que les Actions détenues par le ou les Actionnaire(s) qui l'ont désigné en vue de sa nomination, renouvellent cette désignation.

8.11 En cas de démission, décès ou cessation du mandat d'un ou plusieurs Administrateurs, pour quelque raison que ce soit avant la date d'expiration de son/leur mandats, les détenteurs de la majorité des Actions de la même catégorie que les Actions détenues par le ou les Actionnaires qui ont proposé cet Administrateur, ont le droit de proposer la nomination d'un nouvel Administrateur qui le remplacera, sous réserve des articles 8.5 et 8.6.

Art. 9. Réunions du Conseil.

9.1 Le Conseil peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des résolutions adoptées en Assemblée Générale. Le Président est nommé par l'Assemblée Générale pour une période renouvelable de trois (3) ans conformément à l'article 18.1 (Questions Réservées) et préside toutes les réunions du Conseil et Assemblées Générales.

9.2 Le Conseil se réunit sur convocation du Président ou de deux (2) Administrateurs, au lieu mentionné dans la convocation et situé au Luxembourg. Sauf décision contraire du Conseil, le Conseil se réunit au moins une fois par trimestre. Tous les Administrateurs sont convoqués à chaque réunion du Conseil (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex ou email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)) au moins (24) heures avant la date de tenue de la réunion, excepté en cas d'urgence qui sera brièvement exposé dans la convocation.

9.3 La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable et écrite si tous les Administrateurs sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion dont ils ont pleinement pris connaissance. Chaque Administrateur peut renoncer aux formalités de convocation écrite, par voie d'écrit (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex ou email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)). Des convocations écrites distinctes ne sont pas requises pour les réunions tenues aux dates et lieux prévus par un calendrier de réunions adopté au préalable par voie de résolution du Conseil.

9.4 Chaque Administrateur peut agir à une réunion du Conseil en nommant un autre Administrateur en qualité de mandataire, par voie d'écrit (lettre missive, fax, câble, télégramme, télex or email portant une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)).

9.5 Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs empêchés à une réunion du Conseil.

9.6 Les Administrateurs peuvent participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant (i) d'identifier les Administrateurs participant à la réunion, (ii) que tous les participants puissent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) la diffusion continue de la réunion et (iv) aux Administrateurs de délibérer valablement; dans ce cas, les Administrateurs seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.7 Sous réserve de l'article 9.11, chaque réunion du Conseil requiert un quorum d'au moins quatre (4) Administrateurs incluant deux (2) Administrateurs A et deux (2) Administrateurs P, étant précisé que le Président sera l'un des quatre (4) Administrateurs présents à la réunion (dans un souci de clarté, il est précisé que le quorum exige la présence du Président).

9.8 Si ce quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes suivant l'heure de la réunion, ou, si pendant la réunion, ce quorum cesse d'être rempli, la réunion sera ajournée et se tiendra quinze (15) Jours Ouvrables plus tard aux mêmes lieu, date et heure ou à ceux convenus par la majorité des Administrateurs présents); le quorum qui devra être atteint lors de la seconde réunion est celui mentionné à l'article 9.7. Les Administrateurs sont convoqués à la seconde réunion par voie de convocation spécifiant le lieu, la date et l'heure de la réunion, au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de la réunion.

9.9 Si le quorum mentionné à l'article 9.7 ci-dessus n'est pas réuni lors de la première réunion (la Première Réunion), la réunion sera ajournée une deuxième fois et une nouvelle réunion (la Seconde Réunion) se tiendra quinze (15) Jours Ouvrables plus tard, aux mêmes lieu, date et heure ou à ceux convenus par la majorité des Administrateurs présents) et la présence de deux (2) Administrateurs constituera le quorum de la Seconde Réunion. Les Administrateurs sont convoqués à la Seconde Réunion par voie de convocation spécifiant le lieu, la date et l'heure de la réunion, au moins huit (8) Jours Ouvrables avant la date de la réunion. En l'absence de quorum, la Seconde Réunion sera dissoute ou levée.

9.10 Sous réserve de l'article 9.11, tout comité du Conseil inclut le même nombre d'Administrateurs A et d'Administrateurs P; le quorum est de deux (2) Administrateurs dont un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur P.

9.11 Si tous les Administrateurs A ou tous les Administrateurs P sont exclus d'une réunion ou d'un vote du Conseil ou de l'un de ses comités en application de l'article 13.3, deux (2) Administrateurs en droit de participer à cette réunion formeront le quorum de la réunion en question.

9.12 Si, au cours d'une réunion du Conseil ou d'un comité, se pose la question du droit de vote d'un Administrateur, cette question peut, avant la fin de la réunion, être soumise au Président dont la décision se rapportant à un Administrateur (autre que lui-même) sera définitive et obligatoire pour les besoins de la réunion.

9.13 Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées. Le Président a une voix prépondérante.

9.14 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil peut aussi être adoptée par écrit, sous réserve qu'elle soit précédée de délibérations entre les Administrateurs via, par exemple, l'un des moyens décrits à l'article 9.6. La résolution figure sur un ou plusieurs documents signés, de manière manuscrite ou électronique par une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois), par chacun des Administrateurs. La date de la résolution sera la date de la dernière signature.

9.15 Les procès-verbaux des réunions du Conseil sont signés par le Président.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil dispose des pouvoirs aussi larges que possible pour accomplir et mettre en place tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'intérêt social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil.

Art. 11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, Actionnaires ou non, ou, Administrateurs ou non, qui seront pleinement habilités à agir pour le compte de la Société sur toutes les questions se rapportant à la gestion et aux affaires journalières de la Société.

11.2 Le Conseil peut nommer une ou plusieurs personnes, Actionnaires ou non, ou, Administrateurs ou non, en qualité de représentants permanents d'une entité dans laquelle la Société est membre du conseil d'administration. Ce ou ces représentants permanents agiront à leur entière discrétion, mais au nom et pour le compte de la Société, et peuvent engager la Société en qualité de membre du conseil d'administration de cette entité.

11.3 Le Conseil peut aussi nommer une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non, aux fins d'accomplir certaines fonctions particulières à quelque niveau que ce soit de la Société.

Art. 12. Pouvoirs de signature. La Société est engagée envers les tiers, à quelque titre que ce soit, par (i) les signatures conjointes du Président et de tout autre membre du Conseil appartenant à une autre catégorie d'Administrateurs que la catégorie à laquelle le Président appartient (aussi longtemps que des Actions P sont en circulation). La Société est également engagée par les signatures conjointes des personnes ou la signature unique d'une personne, auxquelles un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil, mais dans les seules limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée, selon le cas, par la signature unique de la personne nommée à cet effet conformément à l'article 11.1 ci-dessus (en cas de délégué unique) ou par la signature conjointe (s'il y a plusieurs délégués) de deux des personnes nommées à cet effet conformément à l'article 11.1 ci-dessus.

Art. 13. Conflit d'intérêts.

13.1 Le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou dirigeants de la Société aient un intérêt dans, ou soient Administrateurs, collaborateurs, dirigeants ou employés d'une autre société ou entreprise, n'affecte pas ou ne frappe pas de nullité tout contrat ou autre opération entre la Société et cette autre société ou entreprise.

13.2 Un Administrateur ou un dirigeant de la Société ayant un mandat d'administrateur, de dirigeant ou étant employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société a contracté ou entretient des relations d'affaires, ne doit pas, seulement du fait de son affiliation avec cette autre société ou entreprise, être privé de son droit de délibérer, voter ou prendre une mesure en rapport avec ce contrat ou cette relation d'affaires.

13.3 Un Administrateur peut prendre part à une résolution du Conseil dans laquelle il a un intérêt opposé à celui de la Société, seulement si cette décision se rapporte uniquement à des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Dans tous les autres cas, il ne participe pas aux délibérations et doit communiquer la nature et l'étendue de tout conflit d'intérêts dans une opération soumise à l'approbation du Conseil et demander que sa déclaration à ce titre soit portée dans le procès-verbal de la réunion.

Art. 14. Commissaires aux comptes.

14.1 Les activités de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, ou, si la loi l'exige, un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le ou les commissaires aux comptes sont nommés pour une durée maximum de six (6) ans et leur mandat est renouvelable.

14.2 Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale qui fixera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les commissaire(s) aux comptes peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

Art. 15. Informations.

15.1 Le Conseil remet à chaque Actionnaire:

(i) les comptes trimestriels et les rapports d'activité dans les quatre (4) semaines suivant la fin de chaque trimestre dans la forme convenue par les Actionnaires;

(ii) les comptes audités de la Société et de chacune de ses Filiales (le cas échéant), et les comptes consolidés audités de la Société et de ses Filiales (le cas échéant) pour chaque Année Sociale de la Société dans les six (6) mois suivant la fin de l'Année Sociale en question; et

(iii) toutes autres informations qu'un Actionnaire peut ponctuellement et raisonnablement demander en ce qui concerne

(i) les activités, les affaires ou la situation financière de la Société et

(ii) la situation financière de ses Filiales (le cas échéant).

Chapitre V.- Assemblée générale**Art. 16. Assemblée des Actionnaires de la Société.**

16.1 En cas d'Actionnaire Unique, ce dernier exerce tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, les décisions prises ou les pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale renvoient aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Actionnaire. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont documentés par le procès-verbal correspondant.

16.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'Assemblée Générale représente l'universalité des Actionnaires. Elle dispose des plus larges pouvoirs possibles pour organiser, accomplir ou ratifier tous les actes relatifs aux activités de la Société.

16.3 L'Assemblée Générale annuelle se réunit, conformément à la Loi sur les Sociétés, à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre lieu dans la commune du siège social indiqué dans la convocation à l'Assemblée Générale, le premier vendredi du mois de mai, à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

16.4 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si, selon l'appréciation souveraine et définitive du Conseil, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

16.5 D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et heures spécifiés dans la convocation pertinente à l'Assemblée Générale.

16.6 Un Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant (i) d'identifier les Actionnaires participant à l'Assemblée Générale, (ii) que tous les participants puissent s'entendre et se parler mutuellement, (iii) la diffusion continue de l'Assemblée Générale et (iv) aux Actionnaires de délibérer valablement; dans ce cas, les Actionnaires seront censés avoir participé en personne à l'Assemblée Générale.

Art. 17. Préavis, quorum, procurations et convocations.

17.1 Sauf disposition contraire des présents Statuts, les préavis et quorums prévus par la loi régissent la convocation aux et le déroulement des Assemblées Générales.

17.2 Le Président ou, selon le cas, un Administrateur A et un Administrateur P agissant conjointement, ainsi que le commissaire aux comptes, peuvent convoquer une Assemblée Générale. Ils sont tenus de la convoquer en vue de sa tenue dans la période d'un (1) mois, si un groupe d'Actionnaires représentant un dixième du capital social de la Société en fait la demande écrite en indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit de la Société peuvent demander qu'une ou plusieurs questions soient portées à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale. Cette demande est adressée à la Société au moins cinq (5) jours avant l'Assemblée Générale concernée.

17.3 Les convocations à une Assemblée Générale doivent reproduire l'ordre du jour et sont publiées deux fois, à huit (8) jours d'intervalle au moins, et huit (8) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et un journal luxembourgeois.

17.4 Les convocations par lettres missives sont adressées huit (8) jours avant l'Assemblée Générale aux Actionnaires en nom, mais sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité.

17.5 Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

17.6 Chaque Action confère une voix, sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés (comme par exemple, les actions rachetées et non encore annulées par la Société).

17.7 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions prises à une Assemblée Générale dûment convoquée seront prises par un Vote à la Majorité Simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

17.8 Cependant, les résolutions portant modification des Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale où la moitié au moins du capital social est représentée et si l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et, le cas échéant, le texte des modifications qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée, de la manière prescrite par

les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. La convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de l'Assemblée Générale précédente. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées lors de l'Assemblée Générale, sous réserve cependant des règles de majorité plus contraignantes requises par l'article 18 ci-dessous (Questions Réservées). Les voix attachées aux Actions dont les Actionnaires n'ont pas participé au vote, se sont abstenus, ou ont voté blanc ou dont le vote est nul ne sont pas pris en compte pour calculer la majorité.

17.9 Un Actionnaire peut se faire représenter à une Assemblée Générale en habilitant une autre personne en qualité de mandataire, par voie d'écrit (procuration originale, fax, câble, télégramme, télex ou email accompagné d'une signature électronique (qui est valable en droit luxembourgeois)).

17.10 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

17.11 Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par bulletins de vote) les résolutions discutées par l'Assemblée Générale, à condition que les bulletins de vote écrits incluent (i) les nom, prénom, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) mention des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel qu'indiqué dans la convocation et (iv) les instructions de vote (refus, approbation ou abstention) pour chacun des points de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux doivent être reçus par la Société soixante-douze (72) heures avant l'Assemblée Générale.

17.12 Le procès-verbal de l'Assemblée Générale sera signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui en fait la demande.

17.13 Cependant, dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le Président ou deux autres Administrateurs.

Art. 18. Questions Réservées aux Actionnaires.

18.1 Ni la Société, ni (dans la mesure applicable) l'une de ses Filiales (à une date donnée) n'a le droit d'accomplir l'un des actes cités ci-dessous (ou de faire quoi que ce soit de comparable ou ayant un effet quasiment similaire à l'un des actes listés ci-dessous) sans le vote positif préalable des Actionnaires, votant en personne ou par mandataire à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue conformément aux Statuts, et détenant au moins (a) quatre-vingt six pour-cent (86 %) des Actions avec droit de vote, jusqu'à la conversion ou le rachat de toutes les Actions P, et (b) cinquante pour-cent (50 %) des Actions avec droit de vote, plus une (1) Action après la conversion ou le rachat et toutes les Actions P (sauf règles de majorité plus contraignantes prévues par la Loi sur les Sociétés)

1. modifier les Statuts;
2. entreprendre une activité sortant de l'objet social de la Société et/ou de ses Filiales (sous réserve de toute modification des Statuts, le cas échéant, nécessitant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier);
3. commencer une activité commerciale ou de négociation aux Etats-Unis d'Amérique ou vendre des produits ou des prestations de services à des investisseurs et clients généralement situés aux Etats-Unis d'Amérique;
4. créer, émettre, acheter, racheter (sauf si cela est permis par l'article 6), renoncer à ou limiter le droit de préemption existant des Actionnaires ou réorganiser son capital (actions ou emprunt) si cela devait diluer l'actionnariat;
5. décider d'effectuer un paiement au profit des Administrateurs;
6. nommer ou révoquer les Administrateurs ou modifier le nombre des Administrateurs composant le Conseil (nonobstant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pouvant être requis à ce titre);
7. changer les Réviseurs (nonobstant l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier pouvant être requis à ce titre);
8. déclarer ou payer un dividende par la Société ou faire toute autre distribution pour le compte de la Société;
9. adopter une résolution visant à la dissolution de la Société;
10. demander la nomination d'un administrateur ou d'un curateur pour ses actifs;
11. approuver les comptes de la Société; et
12. nommer le Président pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable.

18.2 Toutes les autres décisions sont adoptées par un vote à la majorité simple des Actionnaires, votant en personne ou par mandataire, à une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue conformément aux Statuts, détenant au moins cinquante pour-cent (50 %) des Actions dont les voix correspondantes ont été exprimées, plus une Action (sauf règles de majorités plus contraignantes prévues par le Loi sur les Sociétés).

Chapitre VI.- Année sociale, distribution des bénéfices

Art. 19. Année Sociale. L'exercice de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Distribution.

20.1 Cinq pour-cent (5 %) du bénéfice net annuel de la Société est affecté à la réserve requise par la Loi sur les Sociétés. Sous réserve de l'article 20.2, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint dix pour-cent (10 %) du capital social de la Société, tel que déterminé, augmenté ou réduit d'après l'article 5 ci-dessus.

20.2 Jusqu'au 31 mars 2011, la Société affecte un montant du report à nouveau à une réserve spéciale en vue du rachat des Actions P prévu à l'article 6 et de la croissance future de la Société et, sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale, la Société peut distribuer le solde à titre de dividende par action, dans les limites autorisées par la loi et les Statuts et sous réserve des besoins de trésorerie de la Société.

20.3 Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le Conseil, aux lieux et époques fixés par le Conseil. Le Conseil peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes en observant les conditions et les limites prévues par la Loi sur les Sociétés ainsi que les dispositions des Statuts.

20.4 Les Actionnaires A et les Actionnaires P sont en droit de percevoir le même dividende ordinaire par action, sous réserve que l'Assemblée Générale décide de distribuer des dividendes.

20.5 Les Actions P confèrent les mêmes droits aux dividendes que les Actions A.

20.6 Les Actions P rachetées ne confèrent aucun droit aux dividendes.

Chapitre VII.- Obligations

Art. 21. Obligations nominatives. Les obligations nominatives émises par la Société ne peuvent en aucun cas être converties en obligations au porteur.

Chapitre VIII.- Transferts d'actions

Art. 22. Dispositions générales.

22.1 En dehors des cas expressément autorisés par l'article 23 ou de ce qui peut être requis conformément aux obligations contractuelles entre les Actionnaires de transférer leurs Actions de transférer leurs Actions entre eux en cas de manquement au titre d'un pacte d'actionnaires qui leur est opposable, aucun Actionnaire ne peut transférer, céder ou Grever l'une de ses Actions ou l'un de ses droits sur les Actions.

22.2 Un transfert ou une cession d'Actions autorisé ou requis par le présent article peut seulement être effectué au profit d'une personne morale.

22.3 Un transfert ou une cession d'Actions autorisé ou requis par les Articles 22 et 23 doit, en ce qui concerne les Actionnaires P, porter sur l'ensemble des Actions et non pas une partie seulement, et, peut, en ce qui concerne les Actionnaires A, porter sur tout ou partie des Actions, détenues par le cédant proposant (le Cédant).

22.4 Les restrictions applicables au transfert et prévues au présent article 22 s'appliquent à tous les transferts résultant de la loi ou autrement, mais seulement jusqu'à ce que toutes les Actions P aient été converties ou rachetées, après quoi les restrictions prévues au présent article ne s'appliquent plus.

22.5 Le transfert des Actions peut être effectué par une déclaration écrite de transfert portée dans le registre des Actionnaires, cette déclaration de transfert devant être signée par le Cédant et le cessionnaire ou par les personnes dûment habilitées ou conformément aux dispositions applicables au transfert de créances résultant de l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Ce transfert peut être soumis à l'accord de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans les cas où la Société est actionnaire de sociétés soumises à de telles restrictions. En outre, le cessionnaire des Actions doit adhérer et devenir partie à un éventuel pacte d'actionnaires existant entre les Actionnaires à la date du transfert en question.

22.6 La Société peut aussi accepter à titre de preuve du transfert, d'autres actes de transfert établissant l'accord du Cédant et du cessionnaire, de manière satisfaisante pour la Société, sous réserve cependant que le transfert respecte les dispositions des Statuts.

Art. 23. Droits de préemption - Transferts autorisés.

23.1 En dehors des cas autorisés par l'article 23.2 ci-dessous et de ce qui peut être requis conformément aux obligations contractuelles entre les Actionnaires de transférer leurs Actions entre eux en cas de manquement au titre d'un pacte d'actionnaires qui leur est opposable, un Actionnaire ne peut pas transférer ou céder ses Actions sans en avoir au préalable proposé le transfert aux autres Actionnaires.

23.2 Un Actionnaire peut transférer toutes ses Actions:

(i) à un autre membre de son Groupe Détenu à 100 % (étant précisé que si les obligations de l'Actionnaire transférant sont assorties d'une garantie, cette garantie doit s'étendre, ou avant ce transfert être étendue, aux obligations du cessionnaire); ou

(ii) à une personne agréée par écrit par les détenteurs de toutes les Actions en circulation de la même catégorie.

23.3 Si un Actionnaire détenant des Actions qui lui ont été transférées au titre de l'article 23.2 ci-dessus est sur le point de ne plus être membre du Groupe Détenu à 100 % auquel il appartient, il doit sans délai, en donner notification préalable à la Société et aux autres Actionnaires et transférer ses Actions à un autre membre dudit Groupe Détenu à 100 %.

23.4 Un Cédant qui souhaite transférer ses Actions (en dehors de ce qui est autorisé par l'Article 23.2 ou l'Article 23.3 ci-dessus) en donne notification aux autres Actionnaires (les Actionnaires Notifiés) conformément à l'article 23.5 ci-dessous (une Notification de Transfert).

23.5 La Notification de Transfert indique les Actions offertes (qui doivent correspondre à toutes les Actions détenues par le Cédant) et le prix auquel elles le sont (le Prix Spécifié), et invite les Actionnaires Notifiés à notifier au Cédant pendant la période de validité de l'offre, s'ils souhaitent ou non acheter les Actions offertes. Ce droit de préemption peut seulement être exercé sur toutes les Actions offertes par le Cédant. Une copie de la Notification de Transfert est notifiée à la Société.

23.6 La Notification de Transfert ne peut être révoquée, et, l'offre reste valable pendant une période de trente (30) Jours Ouvrables à partir de la date de Notification de Transfert.

23.7 Si, à l'issue de la période de validité de l'offre mentionnée à l'article 23.6, un Actionnaire Notifié a notifié au Cédant qu'il souhaite acheter les Actions offertes, l'Actionnaire Notifié est tenu de payer le prix d'achat, et d'accepter le transfert des Actions offertes et le Cédant est tenu, en contrepartie du paiement du prix d'achat, de transférer les Actions offertes audit Actionnaire Notifié.

23.8 Si, à l'issue de la période de validité de l'offre mentionnée à l'article 23.6, plusieurs Actionnaires Notifiés ont notifié au Cédant qu'ils souhaitent acheter les Actions offertes, les Actions offertes sont réparties entre les Actionnaires Notifiés proportionnellement à leur participation calculée sur la base de leurs droits de vote, et chacun d'entre eux est tenu de verser le prix d'achat, et d'accepter le transfert, des Actions offertes qui lui sont attribuées et le Cédant est tenu, en contrepartie du paiement du prix d'achat, de transférer les Actions offertes à chacun des Actionnaires Notifiés.

23.9 Si, à l'issue de la période de validité de l'offre mentionnée à l'article 23.6, aucun Actionnaire Notifié n'a notifié au Cédant son souhait d'acheter les Actions offertes, le Cédant peut, à tout moment pendant la période de quatre-vingt dix (90) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la période de validité de l'offre, transférer les Actions offertes à toute personne, sous réserve d'avoir obtenu l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans la mesure requise par la loi, et à un prix qui ne peut être inférieur au Prix Spécifié et sous réserve de l'application des dispositions de cession conjointe (tag-along) prévues à l'article 24 ci-dessous aux Actions offertes par les Actionnaires A et que les Actions offertes soient transmises dans le cadre d'une cession de bonne foi pour le prix indiqué dans la Notification de Transfert, sans déduction ou remise au profit de l'acheteur.

Art. 24. Droit de cession conjointe (tag-along).

24.1 Si l'un des Actionnaires A propose de vendre ou de transférer tout ou partie des Actions qu'il détient (les Actions Offertes) à un acheteur proposé (l'Acheteur Proposé), en vertu de l'article 23.9 ci-dessus, qui n'est pas un autre Actionnaire A, sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier dans la mesure requise par le droit applicable, alors le Cédant adresse une notification d'offre aux autres Actionnaires (étant précisé, dans un souci de clarté, que "les autres Actionnaires" désigne les Actionnaires A et les Actionnaires P) (la Notification d'Offre) indiquant les conditions auxquelles les Actions Offertes sont offertes à l'Acheteur Proposé.

24.2 Après réception de cette Notification d'Offre, les autres Actionnaires ont le droit de vendre un pourcentage identique des Actions qu'ils détiennent (les Actions Eligibles) à l'Acheteur Proposé, à des conditions au moins aussi avantageuses que celles offertes au Cédant par l'Acheteur Proposé pour les Actions Offertes, par voie de notification écrite, dans les vingt (20) jours calendaires suivant la date à laquelle la Notification d'Offre a été reçue par les autres Actionnaires, indiquant leur intention d'offrir les Actions Eligibles.

24.3 Chacun des autres Actionnaires peut librement décider de transférer ses Actions Eligibles et, dans ce cas, la proportionnalité entre les Actions Offertes et les Actions Eligibles doit être maintenue de sorte que chacune des participations dans le capital social de la Société, suite à ce transfert, soit réduite dans la même proportion, telle que calculée sur la base de leurs droits de vote, autres que ceux des Actionnaires qui n'acceptent pas la Notification d'Offre.

24.4 Dans les limites permises par le droit applicable, aucun transfert d'Actions auquel le présent article 24 s'applique, ne prend effet, sauf si:

l'Acheteur Proposé fait une offre d'achat des Actions Offertes et des Actions Eligibles aux mêmes conditions que celles exposées dans la Notification d'Offre; ou

lorsque le nombre total des Actions, composé pour partie des Actions Offertes et des Actions Eligibles pour lesquelles les Actionnaires souhaitent accepter la Notification d'Offre, est supérieur au nombre maximum d'Actions que l'Acheteur Proposé souhaite acheter, les Actions Offertes et les Actions Eligibles sont réduites dans les mêmes proportions de façon à inclure le nombre d'Actions que l'Acheteur Proposé souhaite acheter;

la vente ou le transfert des Actions Offertes et des Actions Eligibles est effectué dans des conditions de pleine concurrence avec l'Acheteur Proposé.

24.5 Nonobstant toutes les dispositions qui précèdent, tout transfert d'Actions mentionné au présent article 24 sera soumis aux droits de préemption prévus à l'article 23 ci-dessus.

Chapitre XI.- Dissolution, liquidation

Art. 25. Dissolution et liquidation.

25.1 La Société peut être dissoute, à tout moment mais sous réserve des dispositions de l'article 18.1, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la manière prévue en matière de modification des Statuts décrite à l'article 17.8 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale ayant voté la liquidation. L'Assemblée Générale fixe aussi les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

25.2 Les Actions P confèrent un droit, en cas de rendement du capital lors d'une liquidation, tel que mentionné à l'article 6.4 ci-dessus.

25.3 Les Actions P rachetées ne confèrent aucun droit à un boni de liquidation, tel que mentionné à l'article 6.13 ci-dessus.

Chapitre X. - Droit applicable

Art. 26. Droit applicable. Toutes les questions non expressément régies par les présents Statuts sont réglées conformément (i) à la Loi sur les Sociétés, et (ii) aux dispositions de tout accord conclu avec les Actionnaires régissant, entre autres choses, les relations entre les Actionnaires en matière de gouvernance d'entreprise et de transfert des Actions de la Société. Inter partes, tout accord conclu entre les Actionnaires prévaudra dans les plus larges limites autorisées par le droit luxembourgeois.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de renoncer au droit de souscription préférentiel de l'actionnaire unique de la Société en faveur des Souscripteurs en vue de l'augmentation de capital social de la Société, et reconnaît qu'aucun rapport spécifique du conseil d'administration n'est requis, car l'augmentation de capital social sera libérée au moyen d'un apport en nature.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente en conséquence le capital social de la Société d'un montant de trois cent cinquante-deux mille huit cents Euros (EUR 352.800) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de deux millions d'Euros (EUR 2.000.000) à un montant de deux millions trois cent cinquante-deux mille huit cents Euros (EUR 2.352.800), au moyen de l'émission d'un nombre total de trois mille cinq cent vingt-huit (3.528) actions rachetables de la Société, divisé en mille cent soixante-seize (1.176) actions de classe P1, mille cent soixante-seize (1.176) actions de classe P2 et mille cent soixante-seize (1.176) actions de classe P3, devant être émises au prix de souscription de deux mille neuf cent soixante-treize Euros et soixante-sept cents (EUR 2.973,67) chacune pour les actions de classe P (les Actions de classe P), ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'accepter la souscriptions et la libération de l'augmentation de capital social de la Société décidées à la sixième résolution, étant entendu et reconnu que l'actionnaire unique actuel de la Société a renoncé au droit de souscription préférentiel concernant les Actions de classe P nouvellement émises de la Société. La Société a décidé que la souscription des nouvelles actions de classe P s'effectuerait selon les modalités ci-dessous:

Intervention - souscription - libération

Les Souscripteurs désignés et représentés comme indiqué dans le tableau ci-dessous (les Souscripteurs) déclarent par les présentes souscrire au nombre d'actions de classe P correspondant et les libérer entièrement au moyen d'un apport en nature consistant en (i) trois mille cent soixante-dix-sept (3.177) actions de Luxembourg Financial Group AG (les Actions AG), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, à L-1273 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.852 (LFG AG), représentant approximativement quinze pourcents (15 %) de la totalité des actions dans LFG AG, et (ii) trois cent cinquante-quatre (354) actions de Luxembourg Financial Group Asset Management S.A. (les Actions AM), ensemble avec les Actions AG, les Actions, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.851 (LFG AM), représentant approximativement quinze pourcents (15 %) de l'intégralité des actions de LFG AM, et (iii) un nombre d'actifs non-numéraires (droits immatériels relatifs à l'exercice d'activités commerciales pour un montant de commissions garanti) indiqué en face de leur nom:

Nom des souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Apport
Deutsche Bank AG, une société anonyme de droit allemand sous forme d'institution de crédit, ayant son siège social à Taunusanlage 12, à D 60325 Frankfurt am Main, Allemagne ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Londres le 28 mars 2008	1.176 Actions	883 Actions AG,

	de classe P1	99 Actions AM et Actifs non-numéraires
M.M. Warburg & CO KGaA, une société en commandite par actions (Kommanditgesellschaft auf Aktien) de droit allemand, ayant son siège social à 75 Ferdinandstraße, D 20095 Hambourg, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Hambourg sous le numéro HR B 84168, ci-après représentée par M. David Lohmann, directeur de société, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Hambourg le 28 mars 2008	1.176 Actions de classe P2	1.059 Actions AG, 118 Actions AM et Actifs non-numéraires
Feedback AG, une société anonyme de droit allemand, ayant son siège social au 54 Neuer Wall à D 20354 Hambourg, Allemagne, immatriculée auprès du registre de commerce de Hambourg sous le numéro 97877, ci-après représentée par M. Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée à Hambourg le 24 mars 2008	1.176 Actions de classe P3	1,235 Actions AG et 137 Actions AM
Total:	3.528 Actions de classe P	3.177 Actions AG 354 Actions AM Actifs non-numéraires

L'Apport des Actions et de l'actif non-numéraire, d'un montant total de dix millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent sept Euros et soixante-seize cents (EUR 10.491.107,76) sera attribué de la manière suivante:

(j) Un montant de trois cent cinquante-deux mille huit cents Euros (EUR 352.800) sera attribué au capital social nominal de la Société; et

(k) Un montant de dix millions cent trente-huit mille trois cent sept Euros et soixante-seize cents (EUR 10.138.307,76) sera attribué à la réserve de prime d'émission de la Société.

Conformément aux articles 26 - 1 et 32 - 1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, les Actions et les Actifs non-numéraires ainsi apportés en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par Ernst & Young S.A., réviseur d'entreprises, ayant son adresse au 7, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach, daté du 3 avril 2008, qui conclut ainsi:

"Based on the work performed in section 3 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal in number and in value to the shares to be issued, increased by the allocation to the share premium."

Ledit rapport d'auditeur, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Actions de classe P nouvellement émises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs au moyen d'un apport en nature des Actions et de l'actif non-numéraire, de sorte que les Actions et les actifs non-numéraires apportés en nature pour une valeur totale de dix millions quatre cent quatre-vingt-onze mille cent sept Euros et soixante-seize cents (EUR 10.491.107,76), comme indiqué dans le rapport du réviseur, sont ainsi disponibles pour la Société.

En conséquence de l'augmentation de capital social, les Souscripteurs détiennent trois mille cinq cent vingt-huit (3.528) Actions de classe P de la Société, divisées en mille cent soixante-seize (1.176) Actions de classe P1, mille cent soixante-seize (1.176) Actions de classe P2 et mille cent soixante-seize (1.176) Actions de classe P3.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société décidée dans la sixième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur indiquée dans l'article 5 des statuts reformulés de la Société, indiqué dans la quatrième résolution ci-dessus.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier 1^{er} registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et accorde pouvoir et autorisation à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société, individuellement et sous sa seule signature, à l'inscription au registre d'actions de la Société de la re-désignation des actions ordinaires en Actions de classe A, et à l'augmentation de capital social de la Société décidée ci-dessus.

Droit d'apport

La Société étant déjà la détentrice d'environ 85% du capital social de LFG AG et de LFG AM, et l'apport en nature consistant en actions de sociétés constituées dans l'Union Européenne, apportées à la Société, elle-même une société

constituée dans l'Union Européenne, la Société fait référence à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, concernant l'exemption du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à un montant de quatre mille six cents euros (EUR 4.600) environ.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Groothaert, G. Vanweddigen, J.F. Bouchoms et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2008. LAC/2008/14501. — Reçu douze euros Eur 12.-

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008064882/5770/1606.

(080072977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Iberian Opportunities Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.940.

Le bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 mai 2008.

Pour IBERIAN OPPORTUNITIES FUND

EURO-VL Luxembourg S.A., LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008064877/3451/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02643. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Ofax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 24.237.

L'an deux mille huit, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme «OFAX S.A.», (RC, No B 24.237), avec siège à L-2330 Luxembourg, 122, bvd. de la Pétrusse, constituée suivant acte notarié du 21 avril 1986, publié au Mémorial C No 195 du 11 juillet 1986.

La séance est ouverte sous la présidence de: Monsieur Sacha AROSIO; employé privé, demeurant à Schuttrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée QUINTUS-CLAUDE; employée privée, demeurant à Pétange.

L'assemblée élit comme scrutateur: Monsieur Georges BRIMEYER; retraité, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les toutes les actions sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour conçu comme ci-dessous.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme «OFAX S.A.»
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre en liquidation la société anonyme «OFAX S.A.».

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Monsieur Marc JONES, Réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus et nécessaires pour procéder utilement à la liquidation de la société en se conformant aux prescriptions statutaires et pour autant que de besoins aux prescriptions légales en la matière.

Troisième résolution

Décharge est donné aux administrateurs et au commissaire aux comptes actuels pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société pour le présent acte sont estimés à huit cent soixante euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: BRIMEYER, AROSIO, QUINTUS-CLAUDE, d'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 23 avril 2008. Relation: EAC/2008/5576.- Reçu: douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 mai 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008064880/207/51.

(080073003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Louvre Warimpex Investment Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 136.137.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Louvre Hôtels S.A.S., a société par actions simplifiée, organized under the laws of France, having its registered office at Village 5 - 50, place de l'Ellipse, 92081 Paris La Défense, France, registered with the Nanterre Registre du Commerce et des Sociétés under number 309.071.942, having a share capital of EUR 117,625,104;

represented by Mr Raphaël PONCELET, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Paris on 23 April 2008.

WX Budget Hotel Holding S.A., a société anonyme, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.148, having a share capital of EUR 50,000;

represented by Mr Raphaël PONCELET, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 23 April 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary, to state that:

- The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of Louvre Warimpex Investment Holding S. à r.l., with registered office in L-2320

Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on January 25, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 606 of March 11, 2008.

- The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) represented by six thousand and two hundred and fifty (6,250) class A shares and six thousand and two hundred and fifty (6,250) class B shares, each in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The shareholders then took the following resolutions:

First resolution

The corporate capital of the Company is increased by an amount of ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) so as to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-) up to ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,012,500.-) by the creation and issue of FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) class A shares and FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) class B shares, each in registered form having a par value of one euro (EUR 1) each.

These new shares have been entirely subscribed by the existing shareholders in the following manner:

- FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) class A shares by Louvre Hôtels S.A.S., prenamed and represented as stated above;

- FIVE HUNDRED THOUSAND (500,000) class B shares by WX Budget Hotel Holding S.A., prenamed, and represented as stated above.

The new shares have been paid up by the subscribers by payment in cash so that the amount of ONE MILLION EURO (EUR 1,000,000.-) is as of now available to the Company as was certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence, Article 5.1 is amended and will henceforth have the following wording:

"5.1 The Company's corporate capital is set at ONE MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 1,012,500.-) represented by FIVE HUNDRED SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (506,250) class A shares and FIVE HUNDRED AND SIX THOUSAND TWO HUNDRED AND FIFTY (506,250) class B shares, each in registered form having a par value of ONE EURO (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 8,500.-.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Louvre Hôtels S.A.S., une société par actions simplifiée, régie par les lois françaises, ayant son siège social à Village 5 - 50, place de l'Ellipse, 92081 Paris La Défense, France, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 309.071.942, avec un capital social de EUR 117.625.104;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 23 avril 2008.

WX Budget Hotel Holding S.A., une société anonyme, régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 68-71, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.148, avec un capital social de EUR 50,000;

représentée par Monsieur Raphaël PONCELET, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 avril 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Louvre Warimpex Investment Holding S. à r.l., ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse,

constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 606 du 11 mars 2008.

- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe A et par six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Les associées ont ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence d'UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-), par la création et l'émission de CINQ CENT MILLE (500.000) parts sociales de classe A et de CINQ CENT MILLE (500.000) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Ces nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites de la manière suivante:

- CINQ CENT MILLE (500.000) parts sociales de classe A par Louvre Hôtels S.A.S., prédésignée et représentée comme dit ci-avant,

- CINQ CENT MILLE (500.000) parts sociales de classe B par WX Budget Hotel Holding S.A., prédésignée et représentée comme dit ci-avant.

Les nouvelles parts sociales ont été libérées par les souscripteurs par versement en espèces, si bien que la somme d'UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 5.1 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à UN MILLION DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.012.500,-), représenté par CINQ CENT ET SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (506.250) parts sociales de classe A et par CINQ CENT ET SIX MILLE DEUX CENT CINQUANTE (506.250) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 8.500,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. PONCELET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2008. Relation: LAC/2008/17815. - Reçu cinq mille euros (5.000,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064907/242/121.

(080072750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Eufori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 116.303.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064871/1211/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2008, réf. LSO-CQ04838. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Rome Intermediate Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.187.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064870/5770/12.

(080072869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Acftperfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 60, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.492.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Richard MAGIS

Gérant Technique

Référence de publication: 2008064873/1682/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03803. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2008.

Genpact Investment Co (Lux) SICAR S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: USD 6.236.549,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 104.546.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GENPACT INVESTMENT CO. (LUX) SICAR S.à r.l.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064585/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03977. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Savrow Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 121.839.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration de la société en date du 5 avril 2008

Le conseil d'administration nomme Monsieur François BROUXEL, avocat, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement 69, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, en qualité de président du conseil d'administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064587/280/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ferrocommerz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROCOMMERZ S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064588/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03979. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Finsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 52.820.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 25 mars 2008

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant échus, l'Assemblée nomme les Administrateurs et Commissaire sortants, à savoir:

Administrateurs:

Mr Rémy MENEGUJ, Expert-comptable, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Mr Giovanni VITTORE, Administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Administrateur;

Mr Frédéric NOEL, Avocat, avec adresse professionnelle au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Administrateur.

Commissaire:

Fiduciaire MEVEA S.à r.l. établie au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

pour une période de trois ans.

Leur mandat s'achèvera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINSALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064629/815/25.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2008, réf. LSO-CQ00427. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Ferrocommerz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 11.201.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FERROCOMMERZ S.A.
Services Généraux de Gestion S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008064591/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03980. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Beta International Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 46.565.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2008

1. Messieurs José BONAFONTE, José Luis GANDIA et Marcos VILLOSLADA sont renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. La société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers est renouvelée dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
BETA INTERNATIONAL MANAGEMENT
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008064590/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03685. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Somerston Olympia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 110.478.

Le bilan abrégé du 01 janvier 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064594/8548/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03275. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Beta Europa Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 45.088.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 avril 2008

1. Messieurs Jaime HAP, José Luis DORADO OCAÑA et José Luis GANDIA ont été renouvelés dans leur mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

2. La société à responsabilité limitée PriceWaterhouseCoopers a été renouvelée dans son mandat de réviseur d'entreprises jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BETA EUROPA MANAGEMENT S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signature

Référence de publication: 2008064592/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03687. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Kenai Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.615.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 avril 2008

- 1) Monsieur Daniel BAPTISTA GALHANO a démissionné de son mandat de gérant.
- 2) Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
- 3) La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

Luxembourg, le 30 avril 2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour KENAI INVESTMENTS S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008064589/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Nordea Investment Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.619.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 28 avril 2008

Il résulte dudit procès-verbal que:

- 1) L'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008 a décidé d'élire en tant qu'administrateurs jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2009:
 - Mr. Jhon Mortensen, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
 - Mr. Christophe Girondel, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
 - Mr. Lars Erik Høgh, 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
 - Mr. Jari Kivihuhta, Keskuskatu 3, 00200 Nordea, Finlande.
- 2) L'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008 a décidé d'élire au poste de réviseur d'entreprises pour l'exercice social de 2008 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire à tenir en 2009:
 - KPMG Audit à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Nordea Investment Funds S.A.
Simon Bateman / Lidia Palumbo

Référence de publication: 2008064632/3922/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04023. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Vulcano Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.545.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A

P.O. Box 156 LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064554/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03450. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Catleya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 71.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CATLEYA S.A.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008064559/1005/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04106. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 102.884.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARIES PARTNERS (Luxembourg) S.à.r.l

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signatures

Référence de publication: 2008064577/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03666. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

De Longhi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.482.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social en date du 18 avril 2008

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Giuseppe DE LONGHI de son poste d'administrateur.

Monsieur Angelo DE BERNARDI, Licencié en sciences économiques et financières, né le 04.05.1943 à ESCH-SUR-ALZETTE, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 LUXEMBOURG, est coopté nouvel administrateur

de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009. L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Luxembourg, le 18.04.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DE LONGHI HOLDING S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008064578/545/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Erdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 11.812.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERDAN HOLDING S.A.

N. THIRION / J.-F. DETAILLE

Director / Director

Référence de publication: 2008064580/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03668. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 78.116.650,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2008

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean SANTUCCI, demeurant 14, Lilac Drive, USA - 11791 Syosset, New-York,

- Monsieur Philippe SANTIN, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,

- Monsieur Richard CAMPION, demeurant 2. Wares Close. Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum, Dorset et,

- Monsieur Roman STEIGER, demeurant Jägerhorn 47, D-14532 Kleinmachnow.

est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064583/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Dover Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.431.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 avril 2007

Le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean SANTUCCI, demeurant 14, Lilac Drive, USA - 11791 Syosset. New-York,

- Monsieur Philippe SANTIN, demeurant 25, rue Gaston Wateau, F-60460 Précy sur Oise,
- Monsieur Richard CAMPION, demeurant 2, Wares Close. Winterborne, Kingston, GB-DT 11 9BS Blandford Forum,
Dorset et

- Monsieur Roman STEIGER, demeurant Jägerhorn 47, D-14532 Kleinmachnow
est renouvelé jusqu'à rassemblée générale annuelle en relation avec les comptes au 31 décembre 2008.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064584/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Capio Employee Incentive 2006 Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.116.

—
Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} avril 2008

Monsieur Tomas LINDHARDT a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 09/05/08.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *Capio Employee Incentive 2006 Holding S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008064593/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ03693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

OWR Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.042.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 15 avril 2008, a approuvé les résolutions suivantes:

- M. Franz-Peter Reis est révoqué en tant que membre du conseil de surveillance de la société, avec effet immédiat.
- M. Daniel Stephan Reis est révoqué en tant que membre du conseil de surveillance de la société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008064602/724/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04220. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Hellas Telecommunications (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.088.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

Pour *Hellas TELECOMMUNICATIONS (LUXEMBOURG)*

MERCURIA SERVICES S.A.

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Mandataire

Signature

Référence de publication: 2008064574/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2008, réf. LSO-CQ04083. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

International Capital Growth (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.900,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 117.455.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution des associés signée en date du 30 avril 2008 que les parts sociales de la société de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DES ASSOCIES	NOMBRE DE PARTS SOCIALES
Melior Trust S.p.A., Via Francesco Siacci nr. 2/B, I-00197 Roma (RM)	32
SO.FI.RE. Società Fiduciaria e di Revisione S.r.l., Via Pietro Giannone 9, I-20154 Milan	153
Gabriel Fiduciaria s.r.l., Via dei Quartieri, 6, Turin, Italy	56
Hawk Assets Limited, c/o Rawlinson & Hunter, 3162, Road Town, Tortola	74
International Capital Growth (Luxembourg) S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	25
Istifid Spa, Viale Jenner, 51, Milan, 20159 Italie	216
Total	556

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008064601/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04232. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Portinfer Luxembourg Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.715.

—
RECTIFICATIF

Lors de l'acte constitutif de la société Portinfer Luxembourg, Investment S. à r.l., signée par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 24 octobre 2007 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 29 novembre 2007 sous le numéro L070163136.05, une erreur matérielle s'est glissée quand au nom de famille d'un gérant.

Il y a donc lieu de rectifier ceci, qui aurait dû se lire comme suit:

- Version anglaise:

"Céline IAMMATTEO, private employée, (....)";

- Version française:

«Céline IAMMATTEO, employée privée, (....)».

Luxembourg, le 11 avril 2008.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064650/5770/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2008, réf. LSO-CP05045. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Codefa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 76.782.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064701/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04253. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

EB Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 103.767.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064703/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04242. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

MT Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 100.807.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064704/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04244. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Holesovice Residential Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.831.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008064705/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04189. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.
